



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 23-26 juin 2025

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 18 avril 2025

WFP/EB.A/2025/7-C/1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport annuel de l'Inspectrice générale

Résumé

Le Bureau de l'Inspectrice générale et des services de contrôle du PAM soumet au Conseil d'administration son rapport annuel portant sur l'année achevée le 31 décembre 2024.

Ce rapport présente l'opinion du Bureau de l'Inspectrice générale et des services de contrôle concernant l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre par le PAM en 2024; elle a été établie sur la base des résultats des travaux effectués en vue de donner des assurances. Le rapport donne également un aperçu général des observations formulées et des activités menées par le Bureau pendant l'année.

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" relatif à l'année 2024 (WFP/EB.A/2025/7-C/1), et constate que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées et décrites dans les rapports en 2024 ont fait apparaître des problèmes particuliers, souvent récurrents, touchant certains aspects des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place dans l'ensemble du PAM qui, s'ils ne sont pas traités, seraient susceptibles de compromettre, à certains égards, la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci. Parallèlement, il pourrait être envisagé de reproduire à l'échelle du PAM plusieurs pratiques utiles constatées dans le cadre de ces mêmes processus.

Le Conseil compte bien que le PAM remédiera aux problèmes exposés dans ce rapport.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnatrice responsable:

Mme F. Lambert
Inspectrice générale
courriel: fabienne.lambert@wfp.org

Déclaration d'assurance

1. La présente opinion se fonde sur les travaux menés par le Bureau de l'Inspectrice générale et des services de contrôle en vue de donner des assurances (audits internes, examens de suivi, services de conseil et examens préventifs d'intégrité) dont il est rendu compte dans les rapports publiés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024. Tous ces travaux ont été réalisés conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne édictées par l'Institut des auditeurs internes et à la Charte du Bureau de l'Inspectrice générale.
2. Pour formuler cette opinion, des éléments provenant d'autres sources ont également été pris en considération, selon que de besoin, parmi lesquels: les travaux menés par l'Auditeur externe et les rapports du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies publiés en 2024, l'état d'avancement au 31 décembre 2024 de l'application des mesures convenues à l'issue d'audits internes, et tout problème systémique constaté lors des enquêtes du Bureau de l'Inspectrice générale achevées durant l'année civile 2024.
3. Les travaux accomplis par le Bureau de l'Inspectrice générale pour donner des assurances, fondés sur les risques, s'appuient sur une analyse des risques significatifs susceptibles de compromettre les objectifs du PAM, et ne prévoient pas l'examen de chaque processus, entité ou unité administrative du PAM. Ils n'ont pas pour objet de fournir une opinion détaillée sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'ensemble des activités ni sur tous les processus qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, financiers, opérationnels et de conformité du PAM.
4. En raison des limites inhérentes au périmètre de l'audit interne des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, il est possible que des erreurs ou des irrégularités se produisent et ne soient pas détectées. Toute extrapolation de l'évaluation de ces processus à des exercices ultérieurs comporte le risque que les processus s'avèrent inadaptés en raison de l'évolution de la situation, de la décision de la direction de ne pas en tenir compte ou d'un moindre respect des politiques et des procédures.
5. Le Bureau de l'Inspectrice générale considère que les activités de contrôle fondées sur les risques qu'il a réalisées en 2024 et d'autres sources d'information (voir le paragraphe 2) ont permis de détecter des problèmes spécifiques, souvent récurrents, touchant certains aspects des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place à l'échelle du PAM qui, s'ils ne sont pas traités, seraient susceptibles de compromettre à certains égards la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du PAM. Parallèlement, il pourrait être envisagé de reproduire à l'échelle du PAM certaines pratiques utiles constatées dans le cadre de ces mêmes processus.
6. Le Bureau de l'Inspectrice générale encourage le PAM à remédier à ces préoccupations. Les principaux problèmes détectés par le Bureau de l'Inspectrice générale en 2024 sont analysés en détail dans le présent rapport annuel.

Fabienne Lambert, Inspectrice générale

Mars 2025

Présentation du Bureau de l'Inspectrice générale et des services de contrôle

Mandat et fonctionnement

7. Le Bureau de l'Inspectrice générale et des services de contrôle (ci-après le "Bureau de l'Inspectrice générale") est régi par une charte dont la révision la plus récente a été approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2019.
8. Le Bureau de l'Inspectrice générale a pour mission: de donner aux parties prenantes du PAM des assurances quant à la validité et à l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PAM en menant à bien des activités de contrôle de manière indépendante et objective; d'effectuer des inspections et des enquêtes comme suite à des allégations d'actes répréhensibles ou de manquements; et de faciliter l'adoption et l'application des meilleures pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies, des organismes humanitaires et du secteur privé en matière d'assurance et de contrôle.
9. Le Bureau de l'Inspectrice générale est tenu de donner chaque année à la Directrice exécutive des assurances, sous la forme d'une opinion, sur l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre pour atteindre les objectifs du PAM. Il lui incombe également d'établir et de soumettre au Conseil d'administration un rapport annuel sur ses travaux, qui comprend notamment un résumé des principales constatations issues des activités de contrôle menées en vue de donner des assurances, présente l'état d'avancement de l'application des recommandations et confirme l'indépendance dont jouit dans l'organisation le Bureau de l'Inspectrice générale pour mener à bien ses activités.
10. Pour s'acquitter de sa mission, le Bureau de l'Inspectrice générale s'appuie sur le Bureau de l'audit interne, chargé de la fonction d'audit interne, et sur le Bureau des inspections et des enquêtes, chargé des fonctions d'enquête et d'inspection. Il comprend également un petit bureau de direction, qui assure les services administratifs.
11. Le Bureau de l'Inspectrice générale soumet les rapports de contrôle qu'il établit à la Directrice exécutive ou aux membres de la direction désignés à cette fin. La politique de communication des rapports approuvée par le Conseil d'administration en juin 2021 prévoit que les rapports d'audit interne soient publiés sur un site Web public, sauf cas particuliers.

Déclaration concernant l'indépendance et normes

12. Le Bureau de l'Inspectrice générale confirme au Conseil d'administration son indépendance dans l'organisation. Il n'a subi aucune ingérence de la part de la direction en ce qui concerne le choix, la portée, les modalités de réalisation, la fréquence et le calendrier de ses activités en 2024, ou la communication des résultats. Aucune restriction financière ni aucun autre problème ne sont venus compromettre l'indépendance de ses activités ou l'impartialité de l'opinion formulée en 2024.
13. S'agissant des activités visant à donner des assurances, le Bureau de l'Inspectrice générale, agissant par l'intermédiaire du Bureau de l'audit interne, mène ses travaux conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne établies par l'Institut des auditeurs internes et aux politiques, normes et directives du Bureau de l'audit interne. Une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne doit être effectuée tous les cinq ans; la dernière en date, qui s'est achevée à la fin de 2021, a confirmé que la fonction d'audit interne "respecte généralement" toutes les normes professionnelles édictées par l'Institut des auditeurs internes.

14. Pour ce qui est de ses activités d'enquête, le Bureau de l'Inspectrice générale, agissant par l'intermédiaire du Bureau des inspections et des enquêtes, mène ses travaux conformément aux politiques et procédures en vigueur au PAM, aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquêtes (deuxième édition, 2009) et aux directives établies par le Bureau des inspections et des enquêtes en matière d'enquêtes. Une évaluation externe de la qualité de la fonction d'enquête doit être effectuée tous les cinq ans; la dernière était en cours à la fin de 2024.

Activités en 2024

15. Le [tableau 1](#) ci-après présente un récapitulatif des services fournis par le Bureau de l'Inspectrice générale en 2024. L'univers d'audit considéré pour élaborer le plan annuel relatif aux assurances à donner couvre l'ensemble des opérations, activités, processus et systèmes du PAM dans le monde.

TABLEAU 1: VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'INSPECTRICE GÉNÉRALE – 2020-2024*						
Année	Audits internes	Conseil, analyses et autres activités ponctuelles**	Examens préventifs d'intégrité	Enquêtes		Inspections***
				menées	achevées	Rapports publiés
2020	13	16	2	300	92	1
2021	22	10	1	397	112	0
2022*	14	7	0	513	195	0
2023	22	4	1	702	305	0
2024	25	12	3	714	408	0

* En ce qui concerne les audits internes, les services de conseil, les analyses, les autres activités ponctuelles et les examens préventifs d'intégrité, les chiffres indiqués pour l'année 2022 couvrent neuf mois (avril à décembre 2022) en raison d'une modification de la période considérée.

** Des informations détaillées sont présentées aux sections B, C, D et E de l'annexe I.

*** Les rapports d'inspection sont pris en considération pour établir l'opinion annuelle du Bureau de l'Inspectrice générale, non pas l'année de leur publication, mais l'année où les travaux d'inspection dont ils rendent compte se sont achevés. Un rapport d'inspection achevé en 2019 et publié en 2020 a été pris en compte pour établir l'opinion concernant l'année 2019.

Ressources

16. Le budget alloué au Bureau de l'Inspectrice générale a connu une légère progression – 2 pour cent – en 2024 (voir le [tableau 2](#)). À la fin de l'année, il avait été utilisé à hauteur de 96 pour cent.

TABLEAU 2: RESSOURCES FINANCIÈRES DU BUREAU DE L'INSPECTRICE GÉNÉRALE (en milliers de dollars)								
	2023				2024			
	Bureau de l'Inspectrice générale*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total	Bureau de l'Inspectrice générale*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total
Allocation budgétaire	940	8 192	10 370	19 502	1 160	8 113	10 634	19 907
Dépenses effectives	670	7 698	9 240	17 608	885	7 573	10 588	19 046

* Comprend l'Inspectrice générale ainsi que les services administratifs et de secrétariat fournis à l'appui de toutes les unités du Bureau de l'Inspectrice générale.

17. Le nombre de postes de durée déterminée inscrits au budget a augmenté de deux à la fin de 2024, passant à 92 (voir le [tableau 3](#)), comme suite à la conversion de deux postes de consultant au sein du Bureau de l'audit interne, les postes supplémentaires ayant été progressivement ouverts au fil de l'année 2024. Au 31 décembre 2024: 79 postes sur 92 (86 pour cent) étaient pourvus; les candidats sélectionnés pour quatre postes (4 pour cent) devaient encore prendre leurs fonctions; le recrutement était en cours pour 8 autres postes (8 pour cent); un poste était vacant (2 pour cent). En 2024 comme par le passé, le Bureau de l'Inspectrice générale a eu recours à de nombreux consultants afin de suppléer les postes vacants et d'accroître les capacités, en particulier au sein du Bureau des inspections et des enquêtes.
18. Par ailleurs, le 16 janvier 2024, le Conseil d'administration a consenti à retenir les services d'un Inspecteur général par intérim durant l'absence de la titulaire, qui demeurait l'Inspectrice générale du PAM¹. L'Inspecteur général par intérim a pris ses fonctions à la fin de janvier 2024 et a occupé son poste jusqu'à la fin de l'année 2024.

TABLEAU 3: NOMBRE DE POSTES DE DURÉE DÉTERMINÉE INSCRITS AU BUDGET EN FIN D'EXERCICE

	2023				2024			
	Bureau de l'Inspectrice générale*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total	Bureau de l'Inspectrice générale*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	2	33	44	79	2	35	44	81
Agents des services généraux	6	2	3	11	6	2	3	11
Postes inscrits au budget	8	35	47	90	8	37	47	92

* Comprend l'Inspectrice générale ainsi que les services administratifs et de secrétariat fournis à l'appui de toutes les unités du Bureau de l'Inspectrice générale.

19. Fin 2024, les postes pourvus au sein du Bureau de l'Inspectrice générale étaient occupés à 57 pour cent par des femmes et à 43 pour cent par des hommes; 41 pays (de tous les continents) et 34 langues différentes étaient représentés. Tous les administrateurs en poste au Bureau de l'audit interne possèdent les titres nécessaires pour exercer leurs fonctions (expert agréé en audit interne, expert-comptable agréé ou comptable agréé, expert agréé en lutte contre la fraude, auditeur certifié en audit des systèmes d'information, spécialiste certifié de l'autoévaluation des contrôles ou de l'assurance en matière de gestion des risques). Les auditeurs internes peuvent se prévaloir d'une expérience dans une société internationale d'audit ou une entreprise privée, une autre entité des Nations Unies ou une organisation humanitaire. Les enquêteurs justifient d'une expérience en tant que membre des forces de l'ordre, d'un service d'investigation ou d'un service juridique; certains possèdent également un diplôme en criminalistique, comptabilité ou audit et une expérience dans ces disciplines; tous ont une vaste expérience en matière d'enquêtes et des diplômes de formation.

¹ Décision du Conseil d'administration en date du 16 janvier 2024 communiquée par le Secrétariat du Conseil sous la référence EBSecretariat/2024/005.

Vue d'ensemble des activités du Bureau de l'audit interne

Audit interne et services de conseil

20. L'audit interne est une activité visant à donner des assurances et à dispenser des conseils, exercée de façon objective et indépendante, et conçue pour apporter une valeur ajoutée et améliorer les opérations d'une organisation. Par l'entremise du Bureau de l'audit interne, le Bureau de l'Inspectrice générale aide le PAM à atteindre ses objectifs en évaluant et en améliorant, par une approche systématique et rigoureuse, l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle.
21. Dans le cadre du processus mis en œuvre par le Bureau de l'Inspectrice générale afin de donner des assurances à la Directrice exécutive et à d'autres parties prenantes concernées, telles que le Conseil d'administration et le Comité consultatif de contrôle indépendant, le Bureau de l'audit interne examine et évalue la validité et l'efficacité des mécanismes du PAM en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, ainsi que la façon dont les unités du PAM s'acquittent des responsabilités qui leur sont assignées et des objectifs qui leur sont fixés. Pour donner ces assurances, il procède à des audits internes, à des examens préventifs d'intégrité et à des examens spéciaux, et dispense des services de conseil.
22. Les examens préventifs d'intégrité sont des examens méthodiques visant à recenser et à tester les contrôles de prévention et de détection des fraudes conçus pour limiter l'exposition au risque de fraude. S'appuyant sur les capacités d'analyse du Bureau de l'audit interne, ces examens permettent de donner à la direction des assurances quant à l'efficacité des contrôles mis en place pour prévenir ou détecter les fraudes, et viennent compléter les travaux menés par le Bureau des inspections et des enquêtes en traitant les causes profondes de la fraude et de la corruption.
23. Les examens spéciaux, qui portent sur les accords contractuels conclus entre le PAM et ses cocontractants, sont effectués en application des clauses relatives aux audits figurant dans les contrats en question.

Résultats du plan d'assurance fondé sur les risques

24. Le plan de travail du Bureau de l'Inspectrice générale relatif aux activités visant à donner des assurances est conçu de manière à concentrer l'attention sur les principaux risques que comporte l'univers des risques du PAM. Il est approuvé par la Directrice exécutive après consultation de l'équipe de direction et du Conseil d'administration et examiné par le Comité consultatif de contrôle indépendant. Les modifications apportées au plan de travail dans le courant de l'année 2024 ont également été approuvées par la Directrice exécutive, après que le Comité consultatif de contrôle indépendant les a examinées et que le Conseil d'administration en a été informé.
25. Comme le prescrivent les normes de l'Institut des auditeurs internes, les priorités des activités d'audit interne sont déterminées en fonction d'une évaluation de l'univers des risques du PAM, étayée par des documents, et tiennent compte des objectifs du PAM. Cette évaluation prend aussi en considération les risques de fraude, ce qui permet de déterminer les sujets qui devront faire l'objet d'un examen préventif d'intégrité. Pour classer par ordre de priorité toutes les entités du PAM susceptibles de faire l'objet d'un audit, le Bureau de l'audit interne a évalué les risques recensés au regard de leur incidence sur les opérations du PAM et de la probabilité que chaque risque se concrétise. Dans le cadre du processus d'évaluation des risques, le Bureau de l'audit interne a recueilli les observations des principales parties prenantes (membres du Groupe de direction, directeurs régionaux et directeurs de division) concernant les risques stratégiques et les principales évolutions d'ordre organisationnel et en a tenu compte pour établir ses priorités.

26. Le Bureau de l'audit interne se consulte à intervalles réguliers avec l'Auditeur externe et le Bureau de l'évaluation, l'objectif étant de délimiter leurs domaines de travail respectifs pour exploiter, dans la mesure du possible, les complémentarités, les synergies et les gains d'efficacité des activités de contrôle indépendant du PAM.

Portée des activités visant à donner des assurances menées en 2024

27. Le plan de travail pour 2024 relatif aux activités visant à donner des assurances a confirmé l'importance primordiale accordée ces dernières années aux opérations menées sur le terrain. Le Bureau de l'audit interne a continué de faire évoluer ses méthodes d'audit et ses pratiques de gestion des projets de manière à renforcer l'approche fondée sur les risques et à améliorer la cohérence lorsqu'il donne des assurances sur les opérations menées dans les pays. Les travaux du Bureau de l'audit interne reflètent les capacités dont il dispose grâce aux postes pourvus.
28. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, le Bureau de l'audit interne a achevé l'audit de 16 opérations menées dans les pays: a) dans deux cas, il s'agissait d'une mission de suivi visant à déterminer l'état d'avancement des mesures convenues à l'issue d'audits ayant donné lieu à l'appréciation "Insuffisant" en 2023; b) dans le cas des 14 autres opérations, le budget représentait 3,1 milliards de dollars, soit 36 pour cent du montant total des dépenses du PAM sur le terrain (voir la [figure 1](#) ci-après). Les bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit menaient 6 des 16 opérations de terrain à haut risque recensées dans l'évaluation initiale des risques à partir de laquelle le plan de travail avait été établi.
29. Les travaux du Bureau de l'audit interne ont également porté sur plusieurs fonctions institutionnelles et domaines thématiques essentiels², se concentrant notamment sur les technologies de l'information, la gestion du parc automobile, l'accès humanitaire, les repas scolaires et la sécurité dans les bureaux de terrain. En outre, l'évaluation du suivi des programmes et la mise en œuvre du projet global relatif aux assurances à donner, effectuées dans le cadre de l'audit des bureaux de pays, ont permis d'élargir la portée des assurances relatives à ces domaines qui présentent des risques élevés à l'échelle du PAM.
30. Plus précisément, les travaux relatifs aux technologies de l'information ont couvert des sujets tels que la cybersécurité, l'informatique en nuage, l'Internet des objets et la sécurité des terminaux, ainsi que la gestion des risques liés aux prestataires tiers de services informatiques. Ces missions d'audit ont permis de disposer d'une base solide pour évaluer la situation globale du PAM dans les domaines des technologies de l'information et de la cybersécurité.
31. Le Bureau de l'audit interne s'en remet aussi à la direction pour l'informer, dès lors qu'elle en a connaissance, des défaillances importantes des systèmes de contrôle interne, des activités frauduleuses et des failles qui seraient susceptibles de permettre des fraudes ou d'occasionner des pertes non négligeables, ou qui pourraient considérablement faire obstacle à une utilisation efficace et efficiente des ressources. Lorsque le Bureau de l'audit interne lance un audit, la direction l'informe des défaillances importantes dont elle a connaissance.
32. D'autres travaux ponctuels utiles ont permis d'obtenir des informations supplémentaires et d'élargir la couverture, de même que plusieurs rapports d'enquête émanant du Bureau des inspections et des enquêtes qui ont permis de mieux appréhender les domaines potentiellement exposés à la fraude ou à la corruption.
33. Ont également été pris en considération pour formuler l'opinion présentée dans ce rapport les travaux de l'Auditeur externe, certains rapports du Corps commun d'inspection du

² Il a été mis fin à la mission d'audit interne portant sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, initialement prévue en 2023 puis reportée, car elle empiétait trop sur le champ d'application de l'évaluation réalisée à ce sujet à la demande du Bureau de l'évaluation.

système des Nations Unies publiés en 2024, et l'état d'avancement au 31 décembre 2024 des mesures convenues. On trouvera à l'annexe I des informations plus détaillées sur les travaux du Bureau de l'Inspectrice générale pris en considération pour formuler l'opinion émise en 2024.

Vue d'ensemble des appréciations attribuées à l'issue des missions d'audit de 2024

34. À l'issue des audits internes relatifs aux bureaux extérieurs au Siège, aux diverses fonctions et aux domaines transversaux, le Bureau de l'audit interne attribue une appréciation d'ensemble fondée sur son évaluation globale des processus pertinents en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle dont dispose l'entité sur laquelle porte l'audit. Le système d'appréciation est conforme à ceux qu'utilisent d'autres entités des Nations Unies.
35. Sur les 22 audits achevés et ayant fait l'objet d'une appréciation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 (audits relatifs à des bureaux de pays et à des domaines thématiques), 1 (soit 4 pour cent) a été jugé "satisfaisant", 11 (50 pour cent) ont reçu l'appréciation "quelques améliorations requises", et 10 (46 pour cent) se sont vu attribuer la mention "améliorations importantes requises". Des informations supplémentaires sont présentées au [tableau 4](#) et aux [figures 1](#) et [2](#) ci-après.

TABLEAU 4: RÉPARTITION DES CONCLUSIONS DES AUDITS PAR TYPE D'AUDIT – 2023 ET 2024

Domaine d'audit	Nombre d'audits		Satisfaisant		Quelques améliorations requises		Améliorations importantes requises		Insuffisant		Sans appréciation	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Audits de bureaux de pays	14	15	1	–	6	4	6	9	–	2	1*	–
Audits de suivi	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2**	–
Audits portant sur des domaines thématiques	6	3	–	–	3	1	3	2	–	–	–	–
Audits portant sur les technologies de l'information	3	4	–	–	2	2	1	2	–	–	–	–
Conseils, examens préventifs d'intégrité, examens spéciaux, synthèses d'informations	15	5	–	–	–	–	–	–	–	–	15	5
Total	40	27	1	0	11	7	10	13	0	2	18	5

*Audit interne de certains processus du PAM en Syrie (en raison du champ d'étude limité).

** Audit de suivi de la mise en œuvre des mesures convenues à l'issue de l'audit interne des opérations du PAM en Guinée et audit de suivi de la mise en œuvre des mesures convenues à l'issue de l'audit interne des opérations du PAM à Madagascar.

Figure 1: Récapitulatif des appréciations figurant dans les rapports de contrôle pour la période 2020-2024

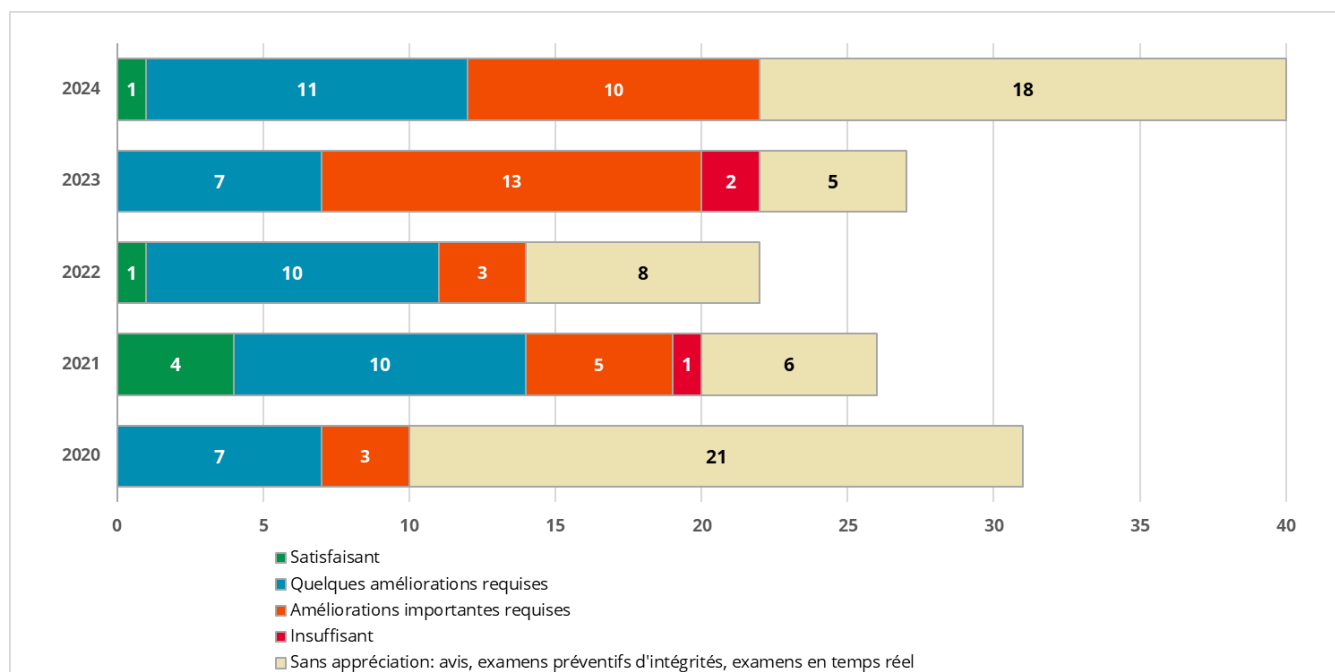
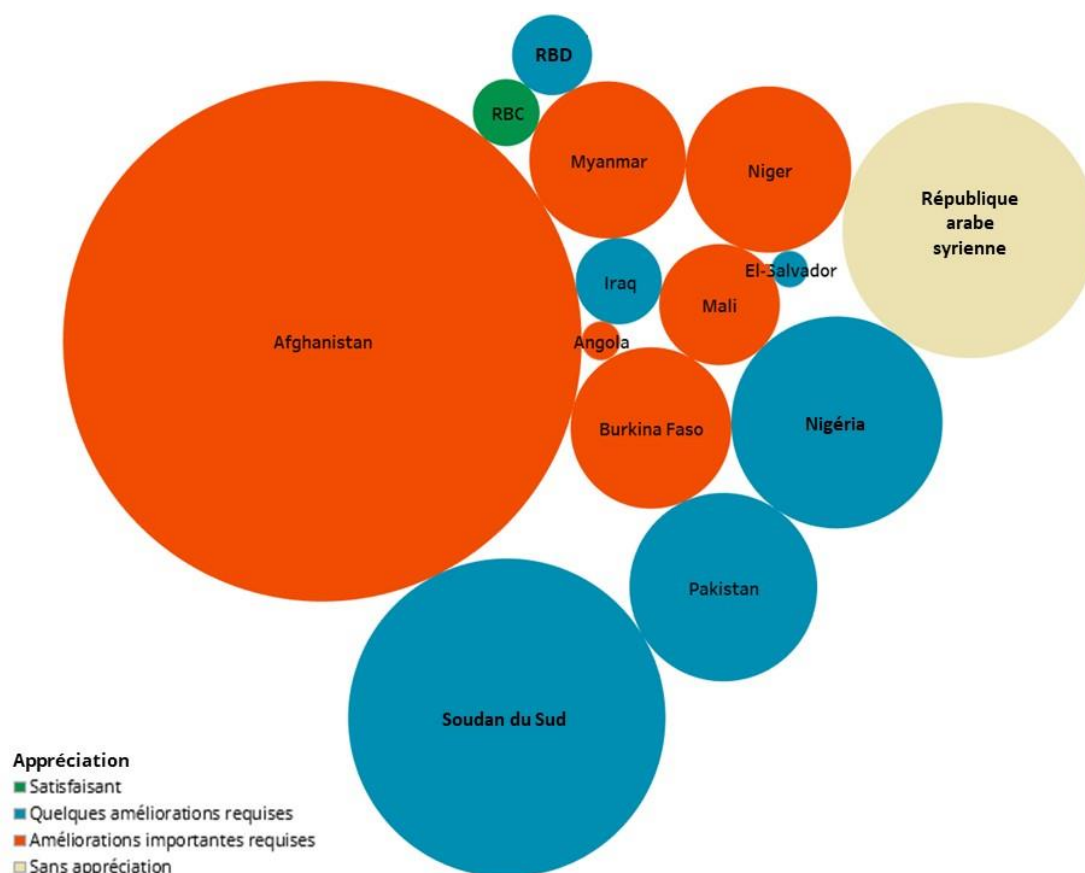


Figure 2: Volume de financement des opérations ayant fait l'objet d'un audit (3,1 milliards de dollars) et appréciations attribuées en 2024*



* Aucun financement ne pouvant leur être directement rattaché, les domaines suivants n'ont pas été pris en compte dans le graphique ci-dessus:

- Audits de suivi: examen de suivi de la mise en œuvre des mesures convenues à l'issue de l'audit interne des opérations du PAM en Guinée mené en 2023 et examen de suivi de la mise en œuvre des mesures convenues à l'issue de l'audit interne des opérations du PAM à Madagascar mené en 2023.
- Processus thématiques – "Quelques améliorations requises": audits internes portant sur la gestion du parc automobile du PAM, la prestation de services à la demande et la gestion des repas scolaires. "Améliorations importantes requises": audits internes portant sur la gestion de l'accès humanitaire, la diversité, l'équité et l'inclusion au PAM et la sécurité des bureaux de terrain.
- Technologies de l'information – "Quelques améliorations requises": audits internes portant sur la sécurité de l'informatique en nuage et la gestion des risques informatiques liés aux tiers. "Améliorations importantes requises": audit interne portant sur la cybersécurité.

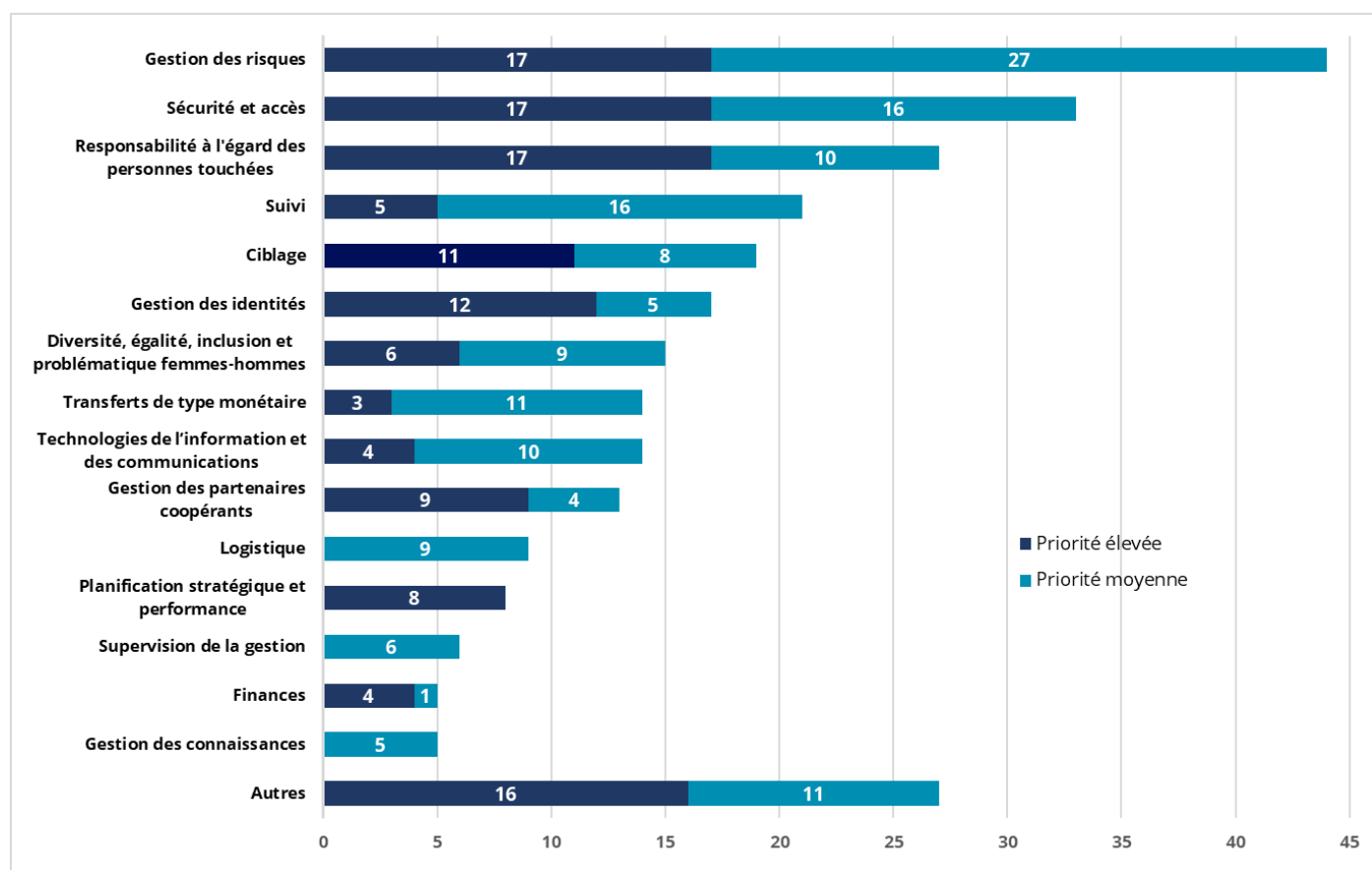
Abréviations: RBC = Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale; RBD = Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest.

Principaux problèmes détectés en 2024

- On trouvera dans cette section une vue d'ensemble des principaux constats et problèmes systémiques relevés lors des missions achevées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.
- Dans l'ensemble, lorsqu'il s'agit d'intervenir face à des situations d'urgence et en cas de crise, le PAM est considéré comme un partenaire fiable et réactif, et qui opère jusque dans des zones reculées. Il entretient des relations solides avec les donateurs et ses homologues gouvernementaux et les compétences techniques de son personnel sont largement reconnues.
- La synthèse des travaux sur les assurances à donner fait apparaître tant des évolutions positives que des problèmes systémiques appelant des améliorations, dont le détail figure ci-après.

39. De manière générale, ces problèmes découlent d'une combinaison de facteurs externes – conflits en cours et problèmes d'accès dans les pays où opère le PAM – et internes – politiques et procédures inexistantes ou inadaptées; lacunes dans la gestion des risques; effectifs insuffisants ou inadaptés et adoption et intégration insuffisantes et incohérentes des outils et des systèmes numériques.
40. Le caractère répétitif de certains des problèmes constatés montre que pour faire évoluer l'environnement de contrôle interne du PAM et accroître l'efficacité opérationnelle, il faudra intégrer davantage les fonctions et les processus institutionnels aux opérations du PAM. Cela exigera aussi de résoudre le problème du décalage entre les rôles, les attributions et les responsabilités, qui provient de la structure décentralisée du PAM en matière de prise de décisions, de remontée des informations concernant les risques et de gestion de la performance.
41. Le regroupement des observations par domaine d'audit présenté à la [figure 3](#) met en évidence les résultats des audits de pays, des audits thématiques et des audits axés sur les technologies de l'information achevés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Figure 3: Mesures convenues en 2024, par domaine de l'univers d'audit*



* Compte tenu de l'univers d'audit établi pour 2024, la catégorie "Autres" couvre les domaines suivants: gestion des partenaires-ressources (4), achats (4), organisations non gouvernementales partenaires coopérants (4), gestion du cycle des programmes (3), transferts de produits alimentaires (3), budgétisation et programmation (3), gestion des risques et responsabilité à l'égard des personnes touchées (2), structure organisationnelle et répartition des effectifs (2), bien-être du personnel (1) et gestion des actifs (1).

42. Le projet global relatif aux assurances à donner actuellement mis en œuvre dans les 31 bureaux de pays jugés à haut risque par la direction devrait contribuer à atténuer certaines des défaillances récurrentes constatées aujourd'hui et les années précédentes, en particulier pour ce qui est de cinq axes de travail – mécanismes de suivi et mécanismes communautaires de remontée de l'information, ciblage, gestion des identités, gestion des partenaires coopérants et chaîne d'approvisionnement. Il devrait également permettre d'apporter des améliorations dans des domaines transversaux entrant dans son champ d'application – à savoir les solutions numériques et la gestion des risques (voir les paragraphes 52 et 53 pour plus de détails).
43. Toutefois, la baisse rapide des financements risque fort de nuire à l'établissement et à la mise en œuvre des cadres, des processus et des systèmes de gestion. Il est plus que jamais nécessaire de définir des priorités claires et stratégiques, y compris en matière de ressources, afin de gérer la tension qui se fait de plus en plus sentir entre la capacité de réagir rapidement et efficacement face à l'accentuation des exigences opérationnelles, et la nécessité d'élaborer, de mettre en place et d'appliquer des mécanismes solides en matière de gouvernance et d'obligation de rendre compte ainsi que des systèmes robustes de gestion dans un contexte budgétaire défavorable.

Synthèse des résultats des audits portant sur les opérations menées dans les pays³

44. Le Bureau de l'audit interne prévoit des domaines prioritaires dans les audits des opérations menées dans les pays, lesquels sont déterminés selon une méthode fondée sur les risques appliquée à chaque mission d'audit. En ce qui concerne les fonctions et les processus analysés dans le cadre de ces missions, le Bureau a évalué les dispositifs de gouvernance et les mécanismes de gestion des risques ainsi que l'existence et l'efficacité des contrôles internes. À cela, s'est ajoutée en 2024 une évaluation systématique de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet global relatif aux assurances à donner, laquelle a été menée dans l'ensemble des bureaux de pays à haut risque inscrits dans le plan de travail. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des constats que l'on retrouve dans les audits des opérations menées dans les pays.
45. *Gestion des risques.* Des problèmes sont apparus de manière récurrente tout au long des travaux d'audit, notamment: des registres des risques incomplets, un manque de mise à jour des évaluations des risques de fraude et des risques opérationnels, et une mise en œuvre insuffisante des mesures d'atténuation des risques. Dans certains cas, le manque de ressources humaines, aggravé par l'absence d'un cadre bien défini de propension au risque et des discordances dans les informations communiquées sur les risques, ont empêché de faire remonter rapidement et correctement des risques importants aux échelons supérieurs de la hiérarchie. Le manque de suivi des recommandations relatives au contrôle a également affaibli la supervision assurée par la direction. Des retards dans l'application des plans d'action pour une plus grande maîtrise des risques et des incohérences dans les évaluations des risques de fraude ont fragilisé des processus majeurs comme la sélection des bénéficiaires, les achats, et les transferts de type monétaire. Si l'on ne saurait ignorer les efforts consacrés par le PAM au renforcement des processus de gestion des risques, notamment la sensibilisation au risque et l'adoption d'une méthode plus dynamique de communication des risques aux donateurs, davantage d'améliorations s'imposent.

³ Couvre également les conclusions issues de synthèses d'informations sur la gestion des partenaires coopérants et le suivi des programmes dans les bureaux de pays.

46. *Ciblage.* Pratiquement tous les rapports font apparaître des problèmes persistants au niveau du ciblage communautaire, notamment: le recours à des processus de validation communautaire non vérifiés, de nombreuses erreurs d'exclusion, des garanties faibles contre la manipulation des listes de bénéficiaires, et un contrôle insuffisant des partenaires coopérants responsables des activités de ciblage. La collaboration avec les communautés a également été jugée faible dans certains bureaux de pays, où les bénéficiaires n'étaient pas informés des critères de ciblage ni des prestations auxquelles ils avaient droit, et où des retards dans la mise à jour des données sur la vulnérabilité des ménages ont nui à l'adoption rapide de mesures correctives. Les améliorations apportées récemment par certains bureaux de pays, comme les procédures opératoires normalisées mises en place pour vérifier les listes de bénéficiaires et estimer les taux d'exclusion, qui ont permis de renforcer le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence en matière de ciblage, pourraient être reproduites plus largement.
47. *Gestion des identités.* Des problèmes portant sur la vérification de l'identité des bénéficiaires et la gestion des données ont été relevés à maintes reprises, notamment la faiblesse des contrôles concernant le traitement des données biométriques et des données sur l'identité des personnes, qui fragilise les opérations et aggrave les risques potentiels de fraude. L'absence d'une base de données unifiée et l'utilisation de feuilles de calcul manuelles ont nui à la fiabilité du suivi, à l'élimination des doublons et au rapprochement des informations sur les bénéficiaires, notamment pour l'assistance en nature. Les problèmes de confidentialité et de protection des données ont persisté, les données sur les bénéficiaires étant souvent stockées et partagées de manière non sécurisée. Des travaux sont en cours pour poursuivre la dématérialisation de l'enregistrement des bénéficiaires, renforcer les processus de vérification et mieux exploiter les outils internes de vérification de l'identité. Des lacunes au niveau de la gouvernance, des pénuries de ressources et un manque de standardisation continuent de porter atteinte à l'intégrité et à l'efficacité des mécanismes de gestion des identités.
48. *Transferts de type monétaire.* La faible progression de la dématérialisation, la lourdeur des processus manuels de rapprochement des données, l'insuffisance des contrôles de garanties des transferts de type monétaire, la complexité des procédures et l'irrégularité de l'utilisation des solutions numériques aggravent le risque de gaspillage sur le plan opérationnel et de fraude, et nuisent à la rapidité et à la sécurité des distributions d'espèces. La sélection et le contrôle des détaillants et des prestataires de services financiers se sont révélés incohérents, entraînant des coûts de transaction élevés et dans certains cas, une dépendance à l'égard d'un nombre limité de prestataires. En outre, des problèmes de gouvernance, comme l'insuffisance du suivi des transferts monétaires et une faible sensibilisation des bénéficiaires, ont nui à l'efficacité de ces programmes. Quelques bureaux ont instauré des pratiques encourageantes, comme la rationalisation et la numérisation des processus de transfert monétaire et l'adoption de procédures opératoires normalisées conformes aux directives institutionnelles. Généraliser la mise en place d'outils numériques de ce type permettrait d'améliorer l'efficacité et de réduire la vulnérabilité face à la fraude.

49. *Gestion des partenaires coopérants.* Les constats ci-après sont le fruit d'une collaboration entre le Bureau de l'audit interne et le Bureau de l'évaluation, qui a permis de déterminer des thèmes communs issus des audits internes, des services de conseil et des évaluations et d'aider ainsi à mieux comprendre les problèmes clés qui nécessitent l'attention de la direction. Les contrôles insuffisants dont les partenaires font l'objet – évaluations des partenaires incohérentes, limitées ou parfois réalisées a posteriori, relâchement du devoir de précaution, fichiers périmés, et déficiences dans la gestion de la performance, y compris un manque de vérifications par sondage – ont aggravé les risques de collusion, de fraude et d'une exécution peu efficace des programmes. Les retards de paiement et les problèmes de rapprochement des données financières ont également entravé les opérations. Des mesures telles que la mise en place de nouvelles procédures opératoires normalisées et l'élargissement du suivi fondé sur les risques sont en cours pour remédier à la situation; elles doivent être renforcées et étendues, notamment en ce qui concerne les entités gouvernementales.
50. *Suivi des programmes.* Le caractère inadapté des pratiques de suivi est apparu comme une préoccupation importante dans pratiquement tous les rapports. Les fonctions de suivi manquent souvent d'indépendance, de ressources et de mécanismes de suivi systématique. La faible couverture des activités de suivi – qui s'explique parfois par des problèmes d'accès et de logistique ou par l'insécurité, et parfois par le fait que les tiers chargés du suivi couvrent la plupart des sites sans pouvoir toujours assurer la qualité – et le manque de constance du suivi des mesures correctives ont nui à l'efficacité du contrôle de la gestion. En outre, la faible intégration des données de suivi dans les mécanismes communautaires de remontée de l'information a empêché de déterminer correctement les tendances et les risques. Certains bureaux ont mis en œuvre des solutions internes de suivi numérique (comme SugarCRM), ce qui marque une évolution positive vers une amélioration de la transparence, du respect de l'obligation de rendre compte et des processus de contrôle systématiques, et constitue une pratique que d'autres bureaux gagneraient à adopter.
51. *Responsabilité à l'égard des personnes touchées.* Parmi les principaux problèmes dans ce domaine figurent le manque de cohérence du suivi, le temps de réaction trop long face à des plaintes hautement prioritaires et l'existence de systèmes dépassés ou manuels de gestion des signalements. La sensibilisation insuffisante des bénéficiaires et le manque de structure des communications ont également nui à un règlement efficace des problèmes, tandis que la mauvaise intégration des mécanismes de suivi et de remontée de l'information n'a pas vraiment permis d'analyser systématiquement les tendances et de faire remonter avec méthode les dossiers urgents aux échelons supérieurs de la hiérarchie.
52. *Projet global relatif aux assurances à donner.* Cette initiative a permis d'instaurer dans l'ensemble des opérations du PAM une mentalité axée sur les assurances à donner et les programmes de qualité. Les bureaux de pays exposés à des risques élevés ont examiné à intervalles réguliers la pertinence et l'applicabilité des mesures prévues pour donner des assurances et révisé leurs plans d'action en fonction des changements intervenus dans le contexte opérationnel; les plans d'action et les budgets ont été communiqués sans attendre aux donateurs, ce qui a aidé les bureaux de pays à évoquer avec eux les problèmes opérationnels et le partage des risques. Deux bureaux de pays, avec l'appui des bureaux régionaux concernés, ont mis au point un document sur la remontée des risques opérationnels pour étayer les décisions relatives aux opérations et consigner les risques résiduels dépassant le seuil de tolérance du PAM; cette initiative pourrait être reproduite dans d'autres bureaux.

53. L'examen de l'efficacité du projet global relatif aux assurances à donner⁴ réalisé dans huit bureaux de pays à haut risque a fait apparaître plusieurs problèmes: le manque d'orientations normatives du PAM à l'appui de certains processus de premier plan (notamment le calcul et le suivi des coûts liés à ce projet), l'incertitude qui règne au Siège quant aux systèmes et outils institutionnels standards que les bureaux de pays devraient adopter, et le risque de subjectivité dans les rapports (puisque les bureaux de pays rendent eux-mêmes compte des progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en œuvre). Cette situation exige une meilleure harmonisation entre les mesures prises par les bureaux de pays pour fournir des assurances et les normes prévues par le projet pour fournir ces garanties, un renforcement des contrôles, un financement durable et un appui opérationnel efficace.
54. Dans l'ensemble, les audits des opérations du PAM dans les pays effectués en 2024 ont fait ressortir des schémas et des constats récurrents déjà signalés lors des exercices précédents. Cela signifie que les problèmes sous-jacents sont systémiques plutôt qu'isolés ou propres à un pays et qu'il faut instaurer des mesures correctives à l'échelle mondiale. Actualiser les politiques institutionnelles et les appliquer, rationaliser les procédures opératoires en s'appuyant sur une infrastructure informatique intégrée et renforcer les mécanismes de contrôle au niveau institutionnel sont autant de mesures qui contribueront à apporter des améliorations plus efficaces, plus efficaces, plus cohérentes et plus durables dans l'ensemble des opérations du PAM.

Technologies de l'information, sécurité informatique et gestion des données

55. *Gouvernance et contrôle des processus informatiques.* Durant la période 2020-2023, trois grands problèmes récurrents ont été détectés: manque de clarté de la gouvernance en matière de technologies de l'information (délégations de pouvoir vagues, contrôle des risques insuffisant, décalage entre les directives du Siège et les pratiques sur le terrain); sécurité informatique (fragilités insuffisamment prises en considération, ressources insuffisantes et gamme de compétences inadaptée); processus inefficaces (manque de procédures opératoires normalisées, de suivi et de contrôle, et application incohérente des contrôles). Les causes profondes – gestion décentralisée de la structure informatique, sans contrôle opérationnel adapté, respect non systématique des normes informatiques du PAM et fragmentation des ressources informatiques – restent valables en 2024 comme en attestent les constats ci-après. Pour y remédier de manière stratégique, il faut établir un cadre d'action clair, faire concorder la planification des effectifs et la stratégie en matière de technologies de l'information, hiérarchiser les recommandations relatives à la sécurité, mettre en œuvre un processus formel de gestion des risques informatiques, et établir des responsabilités claires. Cependant, pour être efficaces, de telles mesures requièrent un investissement financier considérable.
56. *La dématérialisation à l'appui des opérations des bureaux de pays.* En 2024, le PAM a continué d'intégrer et de sécuriser les données, les systèmes et les solutions pour améliorer l'efficacité opérationnelle des bureaux de pays. Il a fait des données l'un de ses atouts majeurs, développant l'aptitude à exploiter et à traiter des données, et soutenant de nouveaux processus qui constituent les fondements nécessaires à une connaissance responsable des données et à une prise de décisions fondée sur des données factuelles. La dématérialisation des processus des bureaux de pays a continué de se heurter à des problèmes au niveau de la gestion des identités, de la protection des données et de la vérification des bénéficiaires, lesquels accroissent les risques de manipulation et de duplication des données. Remédier aux problèmes relatifs à l'identification des bénéficiaires et abandonner la vérification manuelle des identités et l'usage des feuilles de calcul manuelles permettra d'améliorer l'efficacité du ciblage et l'intégrité des données, pourvu que des solutions biométriques soient adoptées systématiquement dans tous les bureaux

⁴ Synthèses d'informations provisoire et finale concernant le projet global relatif aux assurances à donner.

du PAM. Pour parvenir à ces améliorations, il faut donc pouvoir compter sur des contrôles plus stricts, des outils fiables, une protection des données plus solide et une meilleure intégration des outils numériques.

57. *Gestion des risques associés aux prestataires tiers de services informatiques.* Elle est essentielle pour gérer la sécurité, la conformité et l'efficacité opérationnelle des 163 accords à long terme et des 5 grands partenariats avec le secteur privé auxquels le PAM a recours. Au niveau institutionnel, des initiatives sont coordonnées par la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution et celle des technologies pour mettre au point et adopter un cadre global assorti d'une approche cohérente qui permette au PAM de planifier, de superviser et de renforcer efficacement sa collaboration avec les prestataires tiers de services. Parmi les domaines d'amélioration, on peut citer la nécessité d'élaborer un cadre global de gestion des risques associés aux tiers, qui définisse clairement les rôles et l'appétence pour le risque, de normaliser la gouvernance des partenariats dans le domaine informatique, d'effectuer une évaluation technique des fournisseurs de services informatiques avant l'établissement des contrats afin de garantir que les risques en matière de sécurité, de confidentialité des données, et de continuité des opérations sont systématiquement analysés, et d'assurer un suivi en continu des partenariats.
58. *Cybersécurité.* La situation de la cybersécurité au niveau mondial est en constante évolution, et les menaces dans ce domaine sont sans cesse plus fréquentes et plus sophistiquées. Pour renforcer sa position en matière de cybersécurité, le PAM a mis en œuvre des politiques, des normes et des pratiques conformes aux critères de référence et aux principes internationaux, et a recours à des technologies de sécurité avancées pour améliorer la protection, la détection et la réaction. Les améliorations à apporter consistent à mettre au point un cadre de gestion des risques en matière de cybersécurité, à traiter rapidement les problèmes de sécurité détectés pendant l'audit, et à doter la Division des technologies des ressources humaines et financières nécessaires pour gérer efficacement les tâches et les initiatives relatives à la cybersécurité dans l'ensemble du PAM.
59. *Informatique en nuage.* L'usage de l'informatique en nuage s'est largement diffusé ces 10 dernières années et le PAM, comme de nombreuses autres entités des Nations Unies, s'appuie sur des services "hébergés dans le nuage" pour renforcer son efficacité opérationnelle, améliorer la collaboration, rationaliser les opérations et atteindre des objectifs clés. Comme suite à la parution en 2020 du rapport d'audit interne portant sur l'informatique en nuage au PAM (AR/20/09), la Division des technologies: a) a établi un cadre de gouvernance pour la gestion des solutions d'informatique en nuage qui prévoit des règles de sécurité pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données institutionnelles hébergées dans le nuage; b) a mis au point une politique sur la sécurité de l'informatique en nuage et des principes régissant l'informatique en nuage. Toutefois, l'approche décentralisée de la gouvernance de la sécurité de l'informatique en nuage a amené à déléguer diverses responsabilités touchant la sécurité aux responsables d'applications en nuage au sein du PAM, dont beaucoup ne faisaient pas partie de la Division des technologies et n'avaient pas les compétences spécialisées nécessaires. Cette situation s'est soldée par un non-respect des politiques et a réduit la visibilité que la Division des technologies pouvait avoir sur les problèmes de sécurité liés aux solutions d'informatique en nuage, ce qui impose d'adopter une approche plus centralisée. Par ailleurs, les processus accompagnant le devoir de vigilance lié aux prestataires tiers de services informatiques devraient prévoir une analyse détaillée des risques durant les différentes phases des appels d'offres, y compris les phases préalables, couvrant les informations clés des prestataires potentiels concernant la sécurité informatique, la continuité des opérations et les impératifs de confidentialité, par exemple le chiffrement des données.

Résultats d'autres travaux effectués dans le cadre d'activités visant à donner des assurances et de services de conseil*Opérations sur le terrain*

60. Pour éviter de compromettre des opérations cruciales tout en fournissant en temps voulu des conseils sur de nouveaux problèmes, la mission de conseil sur les opérations du PAM dans la bande de Gaza s'est concentrée sur les améliorations à apporter en matière de gestion des risques, de coordination et de contrôles internes, compte tenu de l'entrée en fonction rapide de nouveaux partenaires, fournisseurs et employés. Elle a également aidé à mieux comprendre la configuration de la chaîne d'approvisionnement régionale, la gouvernance et les pratiques de gestion des risques au niveau du bureau de pays. De manière générale, elle a relevé cinq améliorations majeures à apporter: renforcer la gestion des risques en évaluant les protocoles d'intervention d'urgence et en ajustant le plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques; renforcer le devoir de vigilance lié aux organisations non gouvernementales ainsi que leur contrôle; améliorer les processus de suivi et d'agrément du personnel et des sous-traitants; renforcer les processus de gestion des contrats et d'agrément des fournisseurs; et améliorer les assurances relatives aux opérations de la chaîne d'approvisionnement et à la comptabilité des denrées pour traiter les problèmes que pose le conflit prolongé à Gaza – suivi, accès aléatoire à Internet et risques en matière de sécurité.

Programmes

61. *L'audit de la gestion des repas scolaires* a traité trois aspects. Le passage à des programmes nationaux de repas scolaires, les transferts monétaires destinés aux institutions, ainsi que la gestion des fonds et les rapports connexes à établir. L'audit a permis de confirmer la solidité de l'engagement du PAM envers le programme. Parallèlement, ont été constatés certains risques ayant trait à la transition (partiellement consignée et limitée), au rapprochement des transferts monétaires (effectué sans cohérence, au regard du nombre effectif de bénéficiaires), au suivi en général (limité au mieux à quelques visites par an, et ne prenant pas toujours en considération les observations des communautés), au suivi des contributions (limité, souvent manuel), et à l'évolutivité des outils numériques (manque de synchronisation avec d'autres systèmes du PAM et interfaces avec les systèmes gouvernementaux). Les recommandations issues de l'audit préconisaient en particulier un contrôle plus solide, un suivi fondé sur les risques et une stratégie numérique durable.

Appui aux bureaux de terrain

62. *L'audit de la sécurité dans les bureaux de terrain* a permis d'examiner l'état de préparation et les activités de contrôle en matière de sécurité. Il a été constaté à cette occasion que le PAM avait réussi à mener des opérations dans des zones de conflit, et apporté un appui au personnel et aux partenaires, qu'il avait lancé un programme de renforcement de la sécurité pour adapter ses dispositifs à l'évolution rapide des risques et qu'il avait progressé dans la dématérialisation de certaines mesures de sécurité. Plusieurs améliorations nécessaires ont été mises en lumière, notamment: adopter une approche de gouvernance cohérente dans tous les pays; intégrer les évaluations des risques de sécurité au cadre institutionnel des risques et renforcer ces évaluations; intégrer les plateformes de sécurité pour qu'elles puissent mieux interagir et améliorer les protocoles de partage des données pour faciliter l'accès et permettre des interventions plus efficaces en cas de crise; mieux faire concorder les indicateurs de performance relatifs à la sécurité avec les besoins opérationnels; renforcer les mécanismes de signalement d'incidents et de gestion des connaissances; assurer une meilleure coordination avec le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et les partenaires; mieux définir les responsabilités et résoudre le problème des outils obsolètes tout en adaptant mieux les ressources budgétaires affectées à la sécurité aux niveaux de risque.

63. *L'audit de la gestion de l'accès humanitaire* s'est concentré sur la situation de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes dans les environnements humanitaires complexes. Il a permis de relever des évolutions positives comme la création d'unités spécialement chargées d'améliorer l'appui aux opérations et la coordination, le renforcement des capacités de négociation à la faveur de formations, et une amélioration des stratégies d'atténuation des risques liés à l'accès. Les améliorations à apporter consistent notamment à: corriger les lacunes de l'approche institutionnelle, en mettant en place un cadre clair pour guider la gestion de l'accès; mieux détecter et faire remonter les risques aux échelons supérieurs de la hiérarchie, et notamment répertorier correctement les risques liés à l'accès dans le cadre de gestion globale des risques du PAM; préciser les responsabilités, les rôles et les prérogatives dévolus au Siège et aux bureaux régionaux pour fournir en temps voulu aux bureaux de pays un appui adapté au contexte, en insistant sur la nécessité de définir plus clairement les rôles; et améliorer la coordination en général.
64. *L'audit de la gestion du parc automobile* était axé sur la manière dont le PAM gère la location, et l'assurance de son parc de véhicules légers et blindés ainsi que les activités de formation connexes. Plusieurs bonnes pratiques ont été constatées: l'optimisation de l'achat des véhicules, l'efficacité des missions d'optimisation du parc dépêchées dans les bureaux de pays, et les progrès de la numérisation des données sur les carburants et des données sur l'inspection des véhicules ainsi que de la formation relative à la gestion du parc. Les améliorations à apporter consistent notamment à: entreprendre une analyse complète des risques et de l'impact du passage au Parc de véhicules légers des Nations Unies, à accélérer le traitement des demandes d'indemnisation auprès des assurances, à améliorer le suivi des risques et de la performance ainsi que les rapports financiers, à actualiser les politiques pour clarifier les rôles relatifs à la gestion de l'assurance et du fonds, et à améliorer la qualité des données grâce à une meilleure intégration des systèmes.
65. *L'audit des prestations de services à la demande* a permis d'évaluer la concordance stratégique, les mécanismes de recouvrement des coûts ainsi que le suivi et l'établissement des rapports sur la performance des services à la demande fournis par le PAM⁵ à des clients extérieurs. La communauté de l'aide humanitaire et du développement apprécie beaucoup ces services à la demande qui s'appuient sur le savoir-faire du PAM et sur sa solide présence sur le terrain. La gouvernance de la prestation de ces services s'est améliorée grâce à la mise en place de nouvelles politiques et de nouveaux mécanismes de contrôle, mais des faiblesses persistent. Parmi les améliorations à apporter, on peut citer la nécessité: de mettre au point un cadre stratégique global assorti d'une approche de la gestion des risques clairement définie, précisant dans le même temps la manière dont le PAM s'inscrit dans la réforme des Nations Unies; d'améliorer la prestation de services tenant compte des risques; de préciser les rôles et les responsabilités (notamment pour la gestion des dons et le recouvrement des coûts) et de renforcer l'alignement et la coordination de toutes les unités concernées; de remédier à la fragmentation des données financières et opérationnelles.

⁵ Par exemple, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les achats, les transferts de type monétaire, l'administration, la gestion des installations, les solutions numériques et l'analytique des données fournies aux gouvernements et à la communauté de l'aide humanitaire et du développement.

Processus

66. *La mission de conseil relative au Centre de service chargé des solutions mondiales de paiement à Budapest (Hongrie) a mis en évidence plusieurs pratiques positives, notamment en ce qui concerne la définition des rôles, des responsabilités et des contrôles dans le cadre du processus de paiement. Les améliorations à apporter concernent la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle. Les recommandations formulées à l'issue de la mission tendent à remédier à ces faiblesses, entre autres en améliorant la structure de la gouvernance, en définissant des indicateurs de performance clés et en établissant un plan de continuité des opérations pour éviter toute interruption des activités.*

Risques de fraude

67. *L'examen préventif d'intégrité relatif aux risques de fraude dans les achats et leur incidence sur la conception du système Smart Sourcing (approvisionnement intelligent) et l'utilisation de la technologie a permis d'évaluer les risques de fraude et les possibilités de renforcement des contrôles dans le nouveau système du PAM relatif aux achats, appelé Smart Sourcing. Au total, 11 domaines fortement exposés à la fraude et susceptibles d'avoir un impact important sur le PAM ont été recensés, principalement dans le secteur de l'approvisionnement et de la sélection des fournisseurs, associés à des risques majeurs tels que la manipulation des offres, l'utilisation abusive des dérogations et la collusion entre les contractants, ainsi qu'un suivi limité et des contrôles peu fiables ou informels. L'amélioration de l'intégrité des achats et de la prévention de la fraude passe par des contrôles plus stricts, un suivi plus intelligent et une meilleure gouvernance. Le déploiement du système Smart Sourcing fournit l'occasion de renforcer les contrôles des processus et de mettre en place des contrôles des systèmes, et permet de tirer parti de ses capacités, telles que l'analytique des données et les tableaux de bord automatisés d'alerte/de suivi des risques. Parallèlement, des améliorations sont nécessaires pour renforcer les contrôles de gestion, l'enregistrement et les vérifications préalables des fournisseurs.*
68. *L'examen préventif d'intégrité relatif aux risques de fraude sur les opérations de change dans les opérations sur le terrain a permis de détecter six stratagèmes de fraude liés aux conversions de devises dans les bureaux de terrain, qui tous ont un faible impact financier – par exemple, falsification des signataires, corruption, établissement de fausses factures et manipulation des taux de change. Les améliorations à apporter consistent à accentuer la surveillance des régimes de change, à renforcer le devoir de vigilance vis-à-vis des banques locales, à améliorer le processus d'approvisionnement en devises locales grâce à la mise en place de procédures d'appel d'offres normalisées, à garantir une séparation claire des tâches, à conserver des jeux complets de documents justificatifs et à mieux surveiller les opérations de change tout en accroissant la transparence financière grâce à l'automatisation et au suivi normalisé.*
69. *L'examen préventif d'intégrité relatif aux conflits d'intérêts personnels avec des fournisseurs et des partenaires du PAM a permis d'évaluer le niveau de maturité du processus et de la configuration des contrôles en place pour faire échec aux stratagèmes de fraude dans ce domaine. Le niveau de maturité est jugé "structuré et documenté", les stratégies de gestion des risques et de contrôle étant effectivement consignées dans des documents, mais pas entièrement intégrées ni appliquées de manière cohérente. Pour prévenir les conflits d'intérêts personnels, le PAM a mis en place des politiques, des procédures, des formations et des campagnes de sensibilisation; cependant, des problèmes persistent concernant l'exhaustivité des déclarations et la détection anticipée des signaux d'alerte. Les possibilités d'amélioration portent principalement sur la clarification des responsabilités, le renforcement des contrôles de détection, la numérisation des déclarations et l'intensification du suivi et de la surveillance des informations.*

70. *La mission de conseil sur les conflits d'intérêts institutionnels avec des fournisseurs et des partenaires* a fait ressortir les efforts que faisait le PAM pour comprendre ces conflits en consultant les parties prenantes sur le terrain et en interne. À ce stade, le niveau de maturité global a été jugé limité (contrôles effectués de manière incohérente et gestion lacunaire des risques). Sept recommandations ont été formulées, concernant notamment l'élaboration d'une politique claire et conforme aux directives existantes en matière de conflits d'intérêts personnels, l'adaptation des définitions et des scénarios, et la mise en place de processus formels, où les rôles et les responsabilités relatifs à la déclaration et à la gestion de tels conflits sont bien définis.

Ressources humaines

71. *L'audit sur les pratiques du PAM en matière de diversité, d'équité et d'inclusion* a permis d'évaluer la mesure dans laquelle le PAM a établi des processus visant à promouvoir la diversité, à assurer l'équité et à créer une culture de travail inclusive au sein de son personnel. Le rapport fait état de progrès en matière de parité des sexes et d'inclusion des personnes handicapées, plus de 300 gestionnaires ayant participé à un programme de formation sur l'encadrement inclusif. Dans leurs recommandations, les auditeurs ont souligné la nécessité: de mettre en place un encadrement solide, une stratégie globale, fondée sur des données, prévoyant entre autres l'instauration d'un organe de gouvernance intersectoriel, de mécanismes destinés à rendre compte de l'action menée en matière d'inclusion, et de cibles relatives à la diversité conformes aux meilleures pratiques en vigueur; de mettre à jour les politiques en matière de ressources humaines, d'améliorer la collecte des données et d'établir des plans d'action spécifiques adaptés aux besoins, tout en réexaminant le financement des activités menées dans ces domaines.
72. *La mission de conseil sur la situation de la santé mentale au PAM* fait état des efforts considérables déployés en faveur de la santé mentale des employés, de l'engagement pris par le PAM de respecter la stratégie des Nations Unies dans le domaine de la santé mentale et de l'intégrer dans son propre dispositif afférent au devoir de protection, par exemple en mobilisant les conseillers du personnel et en mettant en place une plateforme de promotion du bien-être. Les améliorations à apporter ont trait à la nécessité d'améliorer la gouvernance et le respect de l'obligation de rendre compte et d'établir un plan d'action intégré en faveur de la santé mentale. Dans leurs recommandations, les auditeurs ont souligné l'importance du rôle de l'encadrement dans la promotion de la santé mentale, ainsi que la nécessité de disposer de financements durables, de procéder plus systématiquement à des évaluations des risques psychosociaux et de se doter de stratégies d'atténuation, d'utiliser les données pour éclairer les interventions locales et régionales à effectuer, et d'intégrer les considérations de santé mentale dans les politiques et les pratiques du PAM tout en fournissant des outils et un appui aux gestionnaires.

État d'avancement des mesures convenues

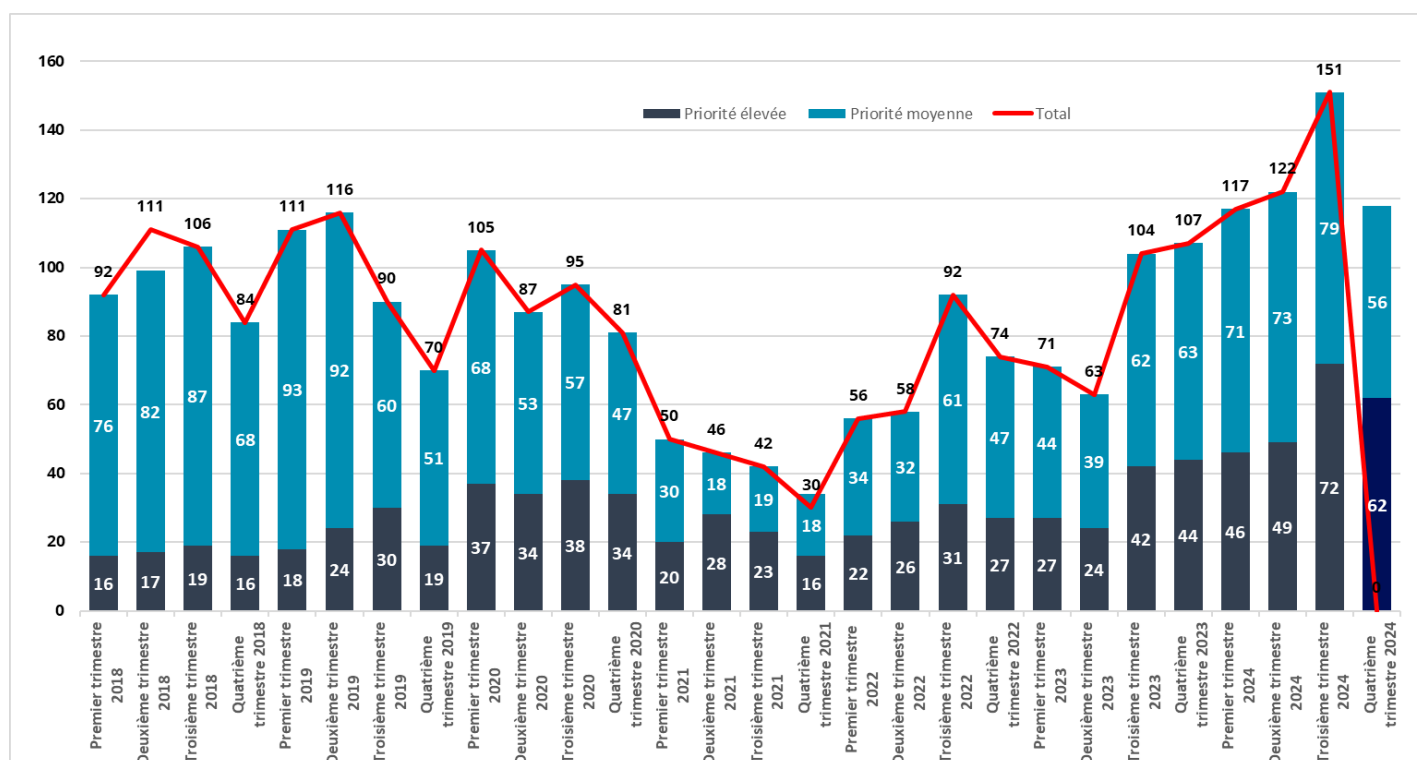
73. Le nombre de mesures convenues en instance a augmenté de 22 pour cent, passant de 319 au 31 décembre 2023 à 388 au 31 décembre 2024 (voir le [tableau 5](#)). Cette hausse tient au nombre important de mesures convenues définies en 2024, ainsi qu'à la baisse des ressources disponibles, qui doivent tout à la fois servir à mettre les recommandations en application et à répondre à une demande opérationnelle croissante.
74. Le nombre des mesures en retard a augmenté de 11 pour cent, passant de 107 au 31 décembre 2023 à 118 au 31 décembre 2024 (voir la [figure 4](#)); cela s'explique par la publication d'un grand nombre de rapports au cours du dernier trimestre de l'année, à laquelle est venu s'ajouter le travail considérable de classement entrepris par le Bureau de l'audit interne, comme les années précédentes.
75. Cette tendance montre que la direction doit veiller en permanence à ce que les mesures convenues soient mises en œuvre en temps utile et rapidement.

TABLEAU 5: ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES CONVENUES EN 2023 ET EN 2024*

	Risque élevé 2023	Risque élevé 2024	Risque modéré 2023	Risque modéré 2024	Total 2023	Total 2024
En instance en début d'année	61	143	110	176	171	319
Définies durant la période allant de janvier à décembre	125	128	143	150	268	278
Total	186	271	253	326	439	597
Classées durant la période allant de janvier à décembre	43	87	77	122	120	209
En instance en fin d'année	143	184	176	204	319	388
En retard (dépassement du délai d'application initialement convenu)	44	62	63	56	107	118
En retard (dépassement du délai d'application révisé)	22	44	30	36	52	80

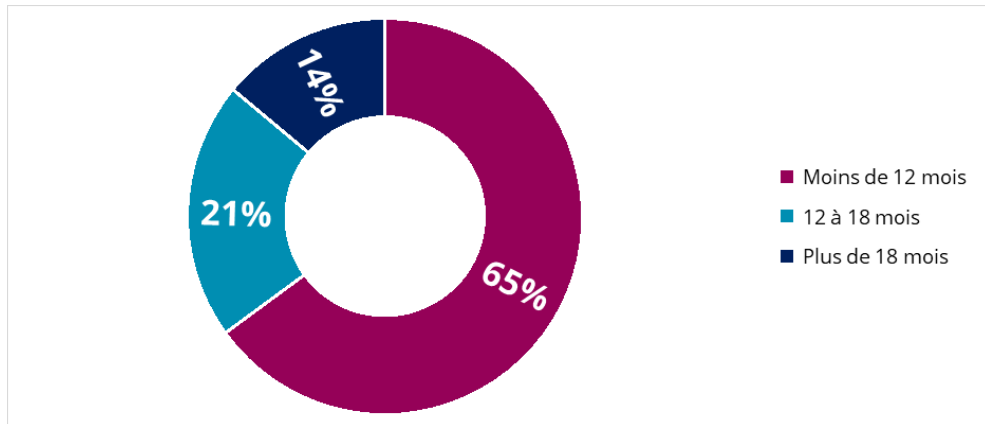
* Dans ce tableau, tous les chiffres se rapportent à l'année civile.

Figure 4: Nombre de mesures en retard par trimestre pour la période 2018-2024



76. Le nombre de mesures en instance depuis moins d'un an a diminué pour s'établir à 65 pour cent au 31 décembre 2024, contre 76 pour cent au 31 décembre 2023 (voir la figure 5).

Figure 5: Ancienneté des mesures par rapport à l'échéance initiale, au 31 décembre 2024



Vue d'ensemble des activités du Bureau des inspections et des enquêtes

Services d'enquête

77. Le Bureau des inspections et des enquêtes contribue à honorer l'engagement pris par le PAM de promouvoir un environnement de travail respectueux de la déontologie, sûr et exempt de toute forme d'abus, tout en appliquant une politique de tolérance zéro à l'égard de l'inaction face à la fraude, à la corruption, aux représailles, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, au harcèlement sexuel et à toute autre forme de comportement abusif. Cela suppose notamment que le Bureau des inspections et des enquêtes s'engage à examiner les allégations de conduite répréhensible et de manquement qui sont portées à sa connaissance et à enquêter à leur sujet s'il y a lieu.
78. Les allégations peuvent mettre en cause des employés du PAM pour des cas présumés de violation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel, de harcèlement, d'abus d'autorité ou de discrimination, de représailles ou d'infraction signalée aux politiques, aux procédures ou à d'autres textes administratifs.
79. Les allégations peuvent également mettre en cause des tiers, comme des fournisseurs ou des partenaires coopérants, en cas de violation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ou de comportement abusif à l'encontre de bénéficiaires du PAM.

Nombre d'affaires en 2024

80. Au total, l'activité du Bureau des inspections et des enquêtes a porté sur 2 833 affaires en 2024, ce qui représente une augmentation de 20 pour cent par rapport à 2023 (voir le [tableau 6](#) ainsi que le [tableau 7](#) pour plus de détails).

TABLEAU 6: NOMBRE D'AFFAIRES TRAITÉES POUR LA PÉRIODE 2018-2024							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Affaires reportées de l'année précédente	34	129	368	545	871	892	1 029
Affaires réouvertes de l'année précédente							5
Plaintes reçues en cours d'année	368	584	616	778	915	1 472	1 799
Nombre d'affaires	402	713	984	1 323	1 786	2 364	2 833
Affaires classées							
- après évaluation préliminaire	(220)	(265)	(347)	(340)	(699)	(1 030)	(1 534)
dont							
- transmises à d'autres instances	(68)	(61)	(100)	(77)	(100)	(280)	(429)
- ne justifiant pas la conduite d'une enquête	(152)	(204)	(247)	(263)	(599)	(750)	(1 105)
- après la conduite d'une enquête	(53)	(80)	(92)	(112)	(195)	(305)	(408)
Nombre total d'affaires classées	(273)	(345)	(439)	(452)	(894)	(1 335)	(1 942)
Affaires reportées à l'année suivante	129	368	545	871	892	1 029	891

TABLEAU 7: VENTILATION DES AFFAIRES REPORTÉES À L'ANNÉE SUIVANTE - PAR PHASE ET PAR ANNÉE DE RÉCEPTION DES ALLÉGATIONS								
À la fin de l'année		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En phase d'enregistrement	total	n.d.	n.d.	212	491	529	558	523
<i>Allégations reçues en</i>	2018			-	-	-	-	-
	2019			22	2	-	-	-
	2020			190	21	-	-	-
	2021				468	118	-	-
	2022					411	37	-
	2023						521	51
	2024							472
Enquête menée par les services de contrôle des partenaires coopérants	total	n.d.	n.d.	125	95	45	74	62
<i>Informations reçues en</i>	2018			4	-	-	-	-
	2019			40	20	-	-	-
	2020			81	43	-	-	-
	2021				32	3	-	-
	2022					42	3	-
	2023						71	3
	2024							59
Enquête ou inspection en cours	total	n.d.	n.d.	208	285	318	397*	306**
<i>Allégations reçues en</i>	2018			4	2	1	-	-
	2019			103	88	67	36	4
	2020			101	122	106	68	18
	2021				73	87	68	28
	2022					57	72	43
	2023						153	116
	2024							97

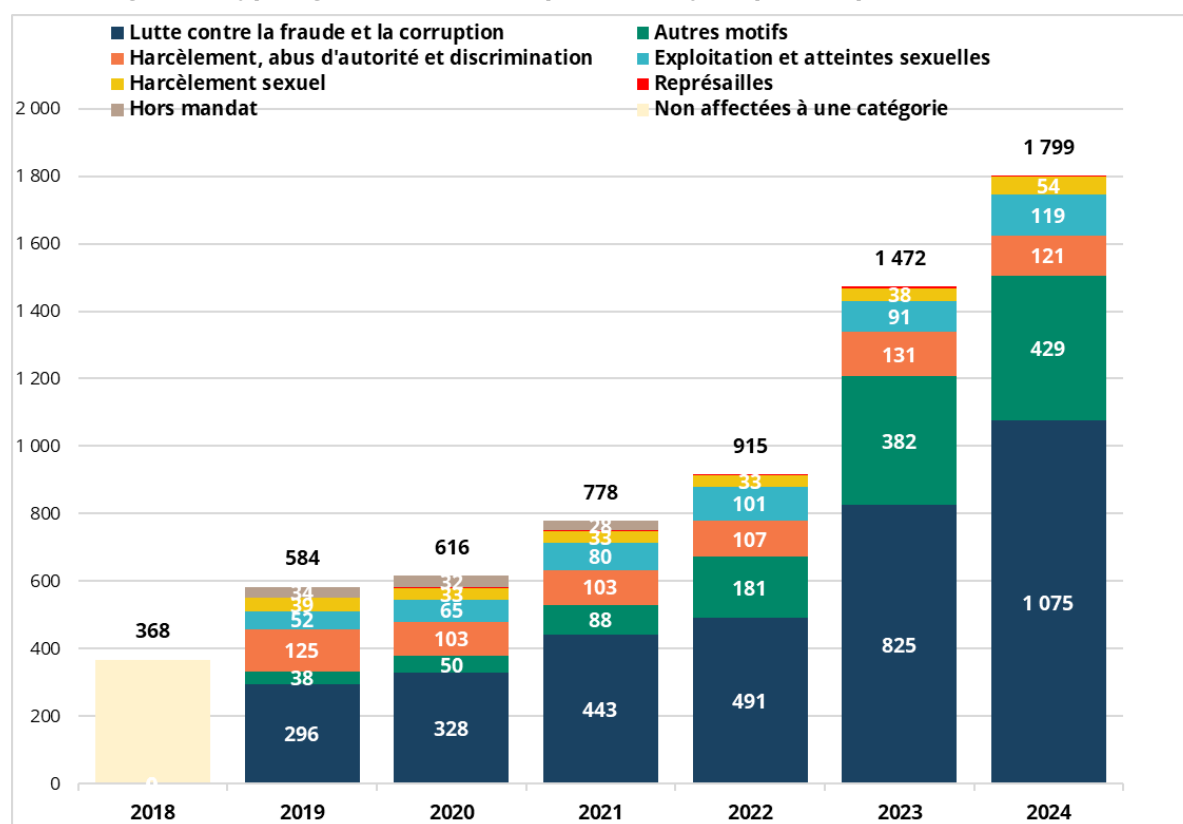
* Dont une inspection.

** Dont trois inspections.

Nouvelles plaintes

81. En 2024, le Bureau des inspections et des enquêtes a reçu 1 799 nouvelles plaintes (voir la figure 6), soit une augmentation de 22 pour cent par rapport à 2023. La typologie des dossiers reste analogue à celle des années précédentes, les affaires liées à la lutte contre la fraude et la corruption représentant 60 pour cent des nouveaux dossiers; viennent ensuite les dossiers classés dans la rubrique "Autres motifs" (24 pour cent), puis les affaires de harcèlement, d'abus d'autorité et de discrimination (7 pour cent), les affaires d'exploitation ou d'atteintes sexuelles (7 pour cent) et les affaires de harcèlement sexuel (3 pour cent). Comme auparavant, les allégations ont visé principalement des employés de partenaires coopérants, et en second lieu des employés du PAM. Les plaintes, dont la répartition par origine géographique est restée stable, reflètent les caractéristiques des crises dans chaque région. En outre, le Bureau des inspections et des enquêtes a réouvert cinq dossiers d'années précédentes.

Figure 6: Typologie des nouvelles plaintes reçues pour la période 2018-2024*



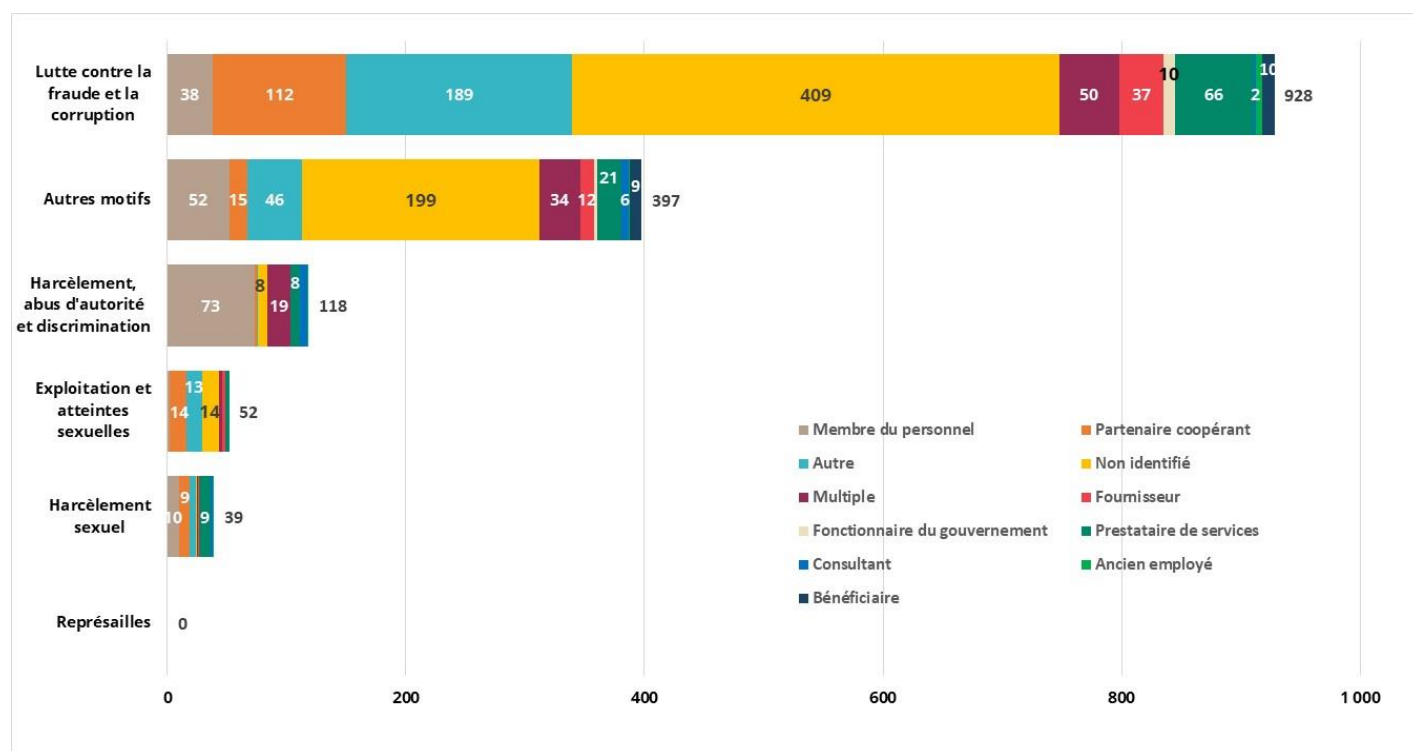
* Dans l'ensemble des graphiques, les chiffres inférieurs à cinq ne sont pas pris en compte.

82. Le Bureau des inspections et des enquêtes a constaté une augmentation importante du nombre de nouvelles plaintes. Cela s'explique probablement par la conjonction de plusieurs facteurs: la taille du PAM, qui employait environ 23 000 personnes en 2024; le soutien qu'apporte la direction aux inspections et aux enquêtes; les activités de sensibilisation menées par le Bureau; les efforts déployés sans relâche par celui-ci pour solliciter les personnes qui participent aux enquêtes et communiquer efficacement avec elles, de l'enregistrement des plaintes au classement des dossiers; et, peut-être, au fil des ans, une plus grande confiance dans la capacité du Bureau de gérer les allégations en toute confidentialité.

Évaluation et hiérarchisation des affaires lors de la phase d'enregistrement

83. Le service d'enregistrement, mis en place en 2019, traite toutes les plaintes reçues. L'équipe de ce service est désormais bien rodée et capable de recevoir, d'évaluer et de gérer un grand nombre de plaintes. Celles-ci sont évaluées, entre autres, au regard du mandat du Bureau de l'Inspectrice générale en matière d'enquête et de leur crédibilité, et pour déterminer si elles justifient la conduite d'une enquête ou s'il est préférable qu'elles soient traitées par une autre unité du PAM, comme la Division des ressources humaines, le Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation, le Bureau des services juridiques ou la direction du PAM. Ainsi, seules les plaintes pour lesquelles la conduite d'une enquête est jugée justifiée sont transmises aux équipes d'enquête, ce qui garantit une utilisation optimale des moyens d'investigation.
84. En 2024 le Bureau de l'Inspectrice générale a classé 1 534 plaintes après leur évaluation en phase d'enregistrement (voir la [figure 7](#)), soit une hausse de 49 pour cent par rapport à 2023 (1 030). Sur ce total, 429 (28 pour cent) ont été transmises à d'autres unités du PAM ou d'autres organismes des Nations Unies, et 1 105 (72 pour cent) n'ont pas donné lieu à une enquête, par exemple dans les cas suivants: l'affaire ne relevait pas du mandat du Bureau de l'Inspectrice générale; de prime abord, la plainte n'était pas suffisamment étayée par des indices sérieux; les plaignants avaient retiré leur plainte; les plaignants avaient refusé de coopérer ou de répondre aux demandes de renseignements du Bureau des inspections et des enquêtes.

Figure 7: Affaires classées après évaluation en phase d'enregistrement*



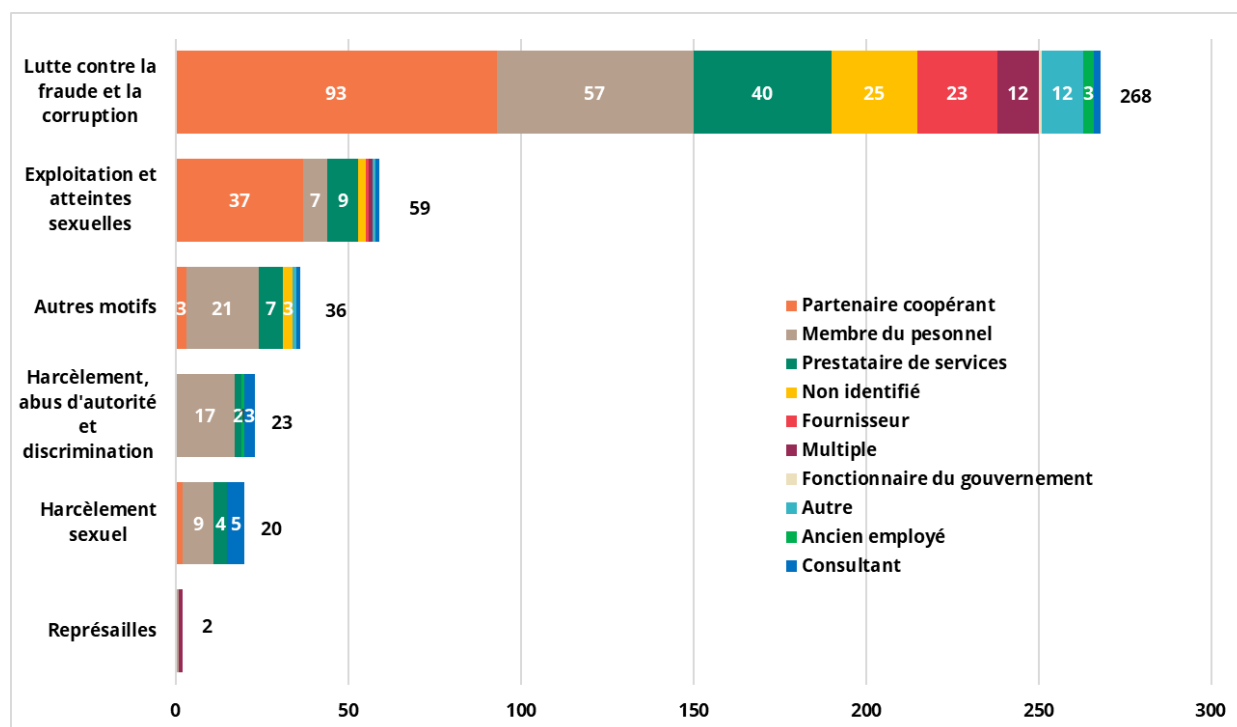
* Les chiffres inférieurs à 5 ne sont pas indiqués.

85. Fin 2024, sur les 891 dossiers reportés à l'année suivante (voir le [tableau 7](#)), 523 plaintes (59 pour cent) étaient en phase d'enregistrement (90 pour cent reçues en 2024 et le reste reporté de 2023), et 62 autres (7 pour cent) étaient en attente d'un complément d'information de la part des services de contrôle des partenaires coopérants concernés (presque toutes de 2024); les affaires liées à la lutte contre la fraude et la corruption étaient les plus nombreuses (60 pour cent).

Activités d'enquête

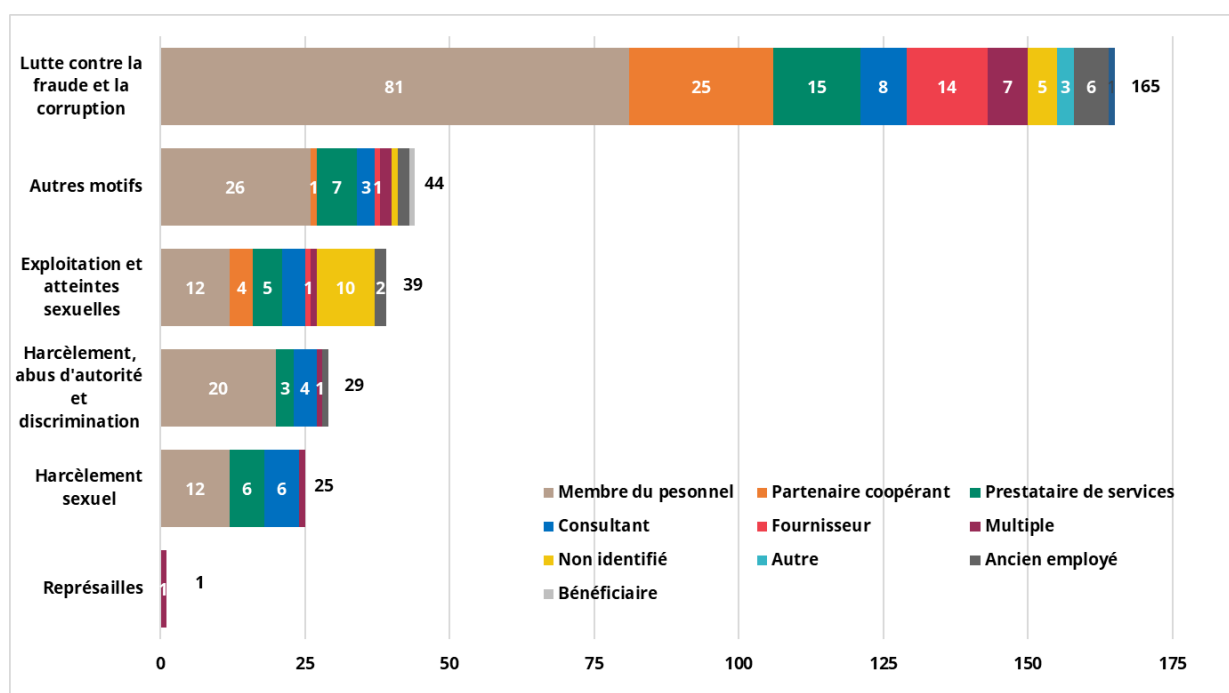
86. Le Bureau des inspections et des enquêtes a achevé 408 enquêtes en 2024 (voir la [figure 8](#)), dont 169 (41 pour cent) ont établi le bien-fondé des allégations. Toutes concernaient des membres du personnel du PAM et des employés de partenaires coopérants mis en cause dans des affaires relevant de la lutte contre la fraude et la corruption ou des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La liste des rapports relatifs à des allégations fondées est présentée à l'annexe II (détails des affaires classées par région) et à l'annexe III (rapports regroupés en fonction de la politique concernée et du type de sujet).

Figure 8: Enquêtes conclues en 2024



87. Fin 2024, sur les 891 affaires reportées (voir le [tableau 7](#)), 303 enquêtes (34 pour cent) étaient en cours (voir la [figure 9](#)); leur ventilation par type d'allégation est présentée dans les sections ci-après. Cinquante pour cent des auteurs présumés étaient des membres du personnel. À la même date, tous les administrateurs de classe D-1 et au-dessus comptaient pour un peu plus de 4 pour cent de l'ensemble des personnes visées par une enquête (12 sur 303), principalement pour des problèmes de comportement. Sur les 303 enquêtes en cours à la fin de 2024, 32 pour cent concernaient des allégations reçues en 2024, 38 pour cent des allégations reçues en 2023 et 31 pour cent des allégations remontant à des années précédentes.

88. Disposant désormais de ressources pleinement opérationnelles, le Bureau des inspections et des enquêtes a été en mesure de traiter plus efficacement les affaires en cours depuis longtemps, les retards de traitement s'expliquant tant par l'incidence de la maladie à coronavirus 2019 (notamment les restrictions de déplacement de près de deux ans qui ont ralenti la conclusion des enquêtes) que par l'augmentation du nombre d'affaires, qui a été plus rapide que la mise à disposition de postes supplémentaires (pourvus graduellement à compter de la fin de 2022), comme indiqué les années précédentes.

Figure 9: Enquêtes en cours à la fin de 2024

Fraude

89. Sur les 408 enquêtes achevées en 2024, 268 (66 pour cent) concernaient des allégations de violation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, dont 100 (25 pour cent) étaient fondées, 36 mettant en cause des employés du PAM (voir le détail à l'annexe III).
90. Fin 2024, 165 enquêtes portant sur des affaires de lutte contre la fraude et la corruption étaient en cours, dont 99 pour cent concernaient des membres du personnel de classe inférieure à P-5 ou des personnes n'appartenant pas au personnel du PAM.
91. Les pertes sont avérées lorsqu'elles sont étayées par des éléments recueillis au cours d'une enquête. Le montant des pertes avérées est établi sur la base des résultats des enquêtes achevées et, de ce fait, ne représente pas nécessairement la totalité des pertes subies par le PAM du fait de violations de la politique de lutte contre la fraude et la corruption. Dans ce domaine, en 2024, ce sont les enquêtes mettant en cause des partenaires coopérants qui ont mis au jour les pertes avérées les plus importantes. Au 31 décembre 2024, le Bureau des inspections et des enquêtes a établi que les pertes avérées subies par le PAM en 2024 du fait de violations de la politique de lutte contre la fraude et la corruption (voir le détail à l'annexe II) s'élevaient à 5 481 021,44 dollars, dont le PAM avait déjà recouvré 453 594,35 dollars (8 pour cent) pendant l'année.

Harcèlement, abus d'autorité et discrimination

92. Sur les 408 enquêtes achevées en 2024, 23 (6 pour cent) avaient trait à des comportements abusifs. Toutes concernaient des employés du PAM, et dans cinq cas, le bien-fondé des allégations a été établi.
93. À la fin de 2024, 29 enquêtes sur des comportements abusifs étaient en cours, dont 14 pour cent visaient des membres du personnel de direction (D-1 et au-dessus).

Harcèlement sexuel

94. En 2024, le Bureau des inspections et des enquêtes a achevé 20 enquêtes portant sur des allégations de harcèlement sexuel (5 pour cent). Dix-huit d'entre elles concernaient des employés du PAM, dont 14 ont permis de confirmer les faits. Dans les deux affaires mettant en cause des employés des partenaires coopérants, le bien-fondé des allégations a été établi.
95. Fin 2024, 25 enquêtes portant sur des faits de harcèlement sexuel diligentées par le Bureau des inspections et des enquêtes étaient en cours, dont 1 (4 pour cent) visait des membres du personnel de direction (D-1 et au-dessus).

Exploitation et atteintes sexuelles

96. Tous les employés du PAM sont tenus de signaler au Bureau des inspections et des enquêtes toute allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles. En 2024, le Bureau a conclu 59 enquêtes (13 pour cent) portant sur des allégations de ce type, dont 37 étaient fondées (22 mettant en cause des employés de partenaires coopérants) et 22 sans fondement.
97. Fin 2024, 39 enquêtes de ce type étaient en cours, mettant en cause des membres du personnel du PAM, des prestataires de services ou des employés de partenaires coopérants.
98. Les entités des Nations Unies sont tenues de signaler au Secrétaire général, sans préciser l'identité des personnes concernées, toute allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles⁶ sous réserve qu'elle soit étayée par des informations suffisantes pour établir un cas possible d'exploitation ou d'atteintes sexuelles dont la victime ou l'auteur sont identifiables. L'information correspondante est alors rendue publique. Le Bureau de l'Inspectrice générale a satisfait à cette obligation de déclaration en 2024.

Suite donnée aux enquêtes confirmant les allégations

99. S'il est établi que des employés du PAM ont effectivement enfreint les dispositions de réglementations, de règles ou de politiques du PAM, les rapports d'enquête correspondants sont alors communiqués à la Division des ressources humaines, qui les examine et les transmet à la direction, accompagnés, s'il y a lieu, d'une recommandation sur les sanctions administratives ou disciplinaires à prendre.
100. Lorsque les allégations de fraude mettent en cause des personnes employées par des fournisseurs ou des partenaires coopérants du PAM, les dossiers sont transmis aux services d'enquête de ces entités, si celles-ci en sont dotées et s'ils sont jugés compétents, et font l'objet d'un suivi par le Bureau des inspections et des enquêtes jusqu'à ce que l'enquête soit achevée et que des sanctions administratives soient prises. Dans certaines circonstances, le Bureau peut se charger de l'enquête si une partie extérieure n'est pas en mesure de la mener. Si un fournisseur ou un partenaire coopérant du PAM est soupçonné de s'être livré à une pratique interdite, telle que fraude, corruption, vol, collusion, coercition ou obstruction, dans le cadre d'un accord ou d'un contrat financé par le PAM, le Bureau procède à l'enquête et transmet tout rapport établissant le bien-fondé des accusations au Comité des sanctions à l'encontre des fournisseurs du PAM, qui l'examine et le transmet à la direction pour décision s'il le juge utile.

⁶ [Système des Nations Unies: Données sur les allégations – Modalités pour la publication des allégations.](#)

Inspections

101. Les inspections sont des enquêtes qui peuvent être menées dans des domaines perçus comme présentant des risques; elles n'entrent pas dans le champ du plan de travail annuel relatif aux activités visant à donner des assurances et sont diligentées en l'absence d'allégation précise.
102. Fin 2024, le Bureau des inspections et des enquêtes procédait à quatre inspections relatives à des conduites répréhensibles et à des manquements; ces inspections ne sont pas encore achevées.

Coopération en continu entre le Bureau des inspections et des enquêtes et les services de contrôle des partenaires coopérants

103. Le Bureau des inspections et des enquêtes a continué de mettre à profit l'initiative lancée par le Bureau de l'audit interne en 2017 pour renforcer la coordination avec les services de contrôle des partenaires coopérants. En 2024, le Bureau des inspections et des enquêtes et les services de contrôle extérieurs ont travaillé ensemble sur 151 affaires; dans 70 d'entre elles, les enquêtes ont permis d'établir que les allégations étaient fondées, ce qui a conduit les partenaires concernés à prendre des sanctions disciplinaires. Le Bureau des inspections et des enquêtes continuera de renforcer et d'améliorer ses relations de travail avec les services de contrôle des partenaires coopérants.

Augmentation de la charge de travail et des ressources

104. Le nombre d'affaires traitées annuellement par le Bureau des inspections et des enquêtes – à savoir les affaires reportées des années précédentes et les affaires nouvelles reçues pendant l'année considérée – a beaucoup augmenté au cours des six dernières années: ainsi, le Bureau avait reçu 368 plaintes en 2018 contre 1 799 en 2024 (+389 pour cent); de même, il avait achevé l'évaluation aux fins d'enregistrement de 220 dossiers en 2018, contre 1 534 en 2024 (+597 pour cent), et avait conclu 53 enquêtes en 2018 contre 408 en 2024 (+670 pour cent), auxquelles venaient s'ajouter 303 enquêtes en cours à la fin de l'année. En comparaison, le nombre de postes du Bureau (administrateurs spécialisés et personnel d'appui aux enquêtes) a augmenté de 194 pour cent, passant de 16 à 47 au cours de la même période.

Autres activités de conseil et activités interinstitutions

105. Le Bureau de l'Inspectrice générale, avec l'appui du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes, a contribué à l'élaboration d'un grand nombre de projets de politiques et de circulaires internes et a assisté, en qualité d'observateur, à plusieurs comités de gestion ou conseils, à l'occasion desquels il a dispensé des avis consultatifs. Le Bureau de l'Inspectrice générale a également formulé des suggestions et contribué aux négociations de multiples accords complexes avec des donateurs menées par la direction à propos de clauses relatives à l'audit interne et aux enquêtes, notamment, mais pas seulement, en matière de fraude et de corruption. Il s'est également conformé aux exigences des donateurs en matière de communication d'informations, en particulier en ce qui concerne les enquêtes.
106. Par ailleurs, en 2024, le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes ont poursuivi leur collaboration – consistant notamment à partager des connaissances sur un certain nombre de thèmes particuliers – avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières multilatérales et des organisations internationales dans le cadre de leurs réseaux de pairs respectifs.

Perspectives

107. Le Bureau de l'Inspectrice générale tient à remercier le Conseil d'administration et le Comité consultatif de contrôle indépendant, la Directrice exécutive, la haute direction et tous les collègues du PAM de leur soutien constant, qui lui a permis de s'acquitter efficacement de son mandat en 2024.
108. Pour l'avenir, faire coïncider les attentes que suscite le Bureau de l'Inspectrice générale avec l'environnement opérationnel du PAM en évolution rapide et les graves problèmes budgétaires que connaît celui-ci demeure un défi majeur. Le Bureau de l'Inspectrice générale reste déterminé à fournir des services de qualité, au moyen des ressources dont il dispose, et exploitera toutes les possibilités intéressantes de synergies entre le Bureau de l'audit interne et celui des inspections et des enquêtes pour renforcer encore le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence au PAM.
109. Le Bureau de l'audit interne continuera de mettre l'accent sur l'efficacité et l'efficacités; à cet effet, il aura davantage recours à la technologie et à l'analytique des données, actualisera ses méthodes et exploitera de manière aussi poussée que possible les synergies avec d'autres services de contrôle indépendants pour donner autant d'assurances que possible à ses parties prenantes.
110. Pour sa part, et compte tenu de la situation budgétaire évoquée plus haut, le Bureau des inspections et des enquêtes se concentrera sur la recherche et la gestion de possibilités de mieux répondre aux attentes quant à un traitement rapide de dossiers de plus en plus complexes, tout en respectant les procédures régulières et en répondant aux exigences croissantes en matière d'établissement de rapports et de transparence de la part d'un grand nombre de parties prenantes, sur fond de charge de travail en augmentation constante; il s'efforcera pour cela de recourir le plus possible à la technologie.

ANNEXE I

**Rapports d'audit et rapports à vocation consultative pris en considération pour établir
l'opinion annuelle (janvier à décembre 2024)**

A: RAPPORTS VISANT À DONNER DES ASSURANCES ET APPRÉCIATIONS*					
Mission d'audit		Cote du rapport	Nombre de mesures convenues	Dont mesures à priorité élevée	Conclusion du rapport et appréciation
1	Examen de suivi de l'application des mesures convenues dans le cadre de l'audit interne des opérations du PAM en Guinée réalisé en 2023 (Examen de suivi)	AR/24/01	Sans objet	Sans objet	Sans objet
2	Audit interne de certains processus du PAM en Syrie (Bureau de pays)	AR/24/02	18	8	Sans objet
3	Audit interne des opérations du PAM au Nigéria (Bureau de pays)	AR/24/03	9	2	Quelques améliorations requises
4	Audit interne des opérations du PAM en Afghanistan (Bureau de pays)	AR/24/04	17	10	Améliorations importantes requises
5	Audit interne des opérations du PAM en Angola (Bureau de pays)	AR/24/05	14	12	Améliorations importantes requises
6	Audit interne de la gestion des risques associés aux prestataires tiers de services informatiques (Technologies de l'information)	AR/24/06	6	2	Quelques améliorations requises
7	Audit interne des prestations de services à la demande du PAM (Processus thématique et transversal)	AR/24/07	6	4	Quelques améliorations requises
8	Audit interne de la gestion du parc automobile du PAM (Processus thématique et transversal)	AR/24/08	19	7	Quelques améliorations requises
9	Audit interne des opérations du PAM au Pakistan (Bureau de pays)	AR/24/09	7	4	Quelques améliorations requises
10	Audit interne des pratiques du PAM en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (Processus thématique et transversal)	AR/24/10	15	6	Améliorations importantes requises
11	Audit interne de la gestion des programmes de repas scolaires au PAM (Processus thématique et transversal)	AR/24/11	7	4	Quelques améliorations requises
12	Audit interne des opérations du PAM en Iraq (Bureau de pays)	AR/24/12	15	4	Quelques améliorations requises

A: RAPPORTS VISANT À DONNER DES ASSURANCES ET APPRÉCIATIONS*					
Mission d'audit		Cote du rapport	Nombre de mesures convenues	Dont mesures à priorité élevée	Conclusion du rapport et appréciation
13	Audit interne des opérations du PAM au Mali (Bureau de pays)	AR/24/13	15	6	Améliorations importantes requises
14	Audit interne des opérations du PAM au Burkina Faso (Bureau de pays)	AR/24/14	6	4	Améliorations importantes requises
15	Audit interne du Bureau régional du PAM pour l'Afrique de l'Ouest (Bureau de pays)	AR/24/15	5	–	Quelques améliorations requises
16	Audit interne des opérations du PAM au Myanmar (Bureau de pays)	AR/24/16	10	6	Améliorations importantes requises
17	Audit interne de la cybersécurité au PAM (Technologies de l'information)	AR/24/17	16	7	Améliorations importantes requises
18	Audit interne des opérations du PAM en El Salvador (Bureau de pays)	AR/24/18	5	1	Quelques améliorations requises
19	Audit interne de la sécurité dans les bureaux de terrain (Processus thématique et transversal)	AR/24/19	27	12	Améliorations importantes requises
20	Audit interne de la sécurité de l'informatique en nuage au PAM (Technologies de l'information)	AR/24/20	6	2	Quelques améliorations requises
21	Audit interne de la gestion de l'accès humanitaire par le PAM (Processus thématique et transversal)	AR/24/21	6	5	Améliorations importantes requises
22	Audit interne des opérations du PAM au Niger (Bureau de pays)	AR/24/22	27	15	Améliorations importantes requises
23	Audit interne du Bureau régional du PAM pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale (Bureau de pays)	AR/24/23	4	–	Performant / Satisfaisant
24	Examen de suivi de l'application des mesures convenues dans le cadre de l'audit interne des opérations du PAM à Madagascar réalisé en 2023 (Examen de suivi)	AR/24/24	Sans objet	Sans objet	Sans objet
25	Audit interne des opérations du PAM au Soudan du Sud (Bureau de pays)	AR/24/25	18	7	Quelques améliorations requises

* Les rapports d'audit interne et leurs dates de publication respectives sont disponibles à l'adresse <https://www.wfp.org/audit-reports>.

B: RAPPORTS À VOCATION CONSULTATIVE			
Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication
1	Mission de conseil sur le test d'intrusion relatif à la sécurité de l'Internet des objets et des terminaux	MIN-24-01	Mars 2024
2	Note d'information à l'intention de la direction: Diversité, équité et inclusion au PAM	MIN-24-02	Septembre 2024
3	Mission de conseil sur les conflits d'intérêts institutionnels avec des fournisseurs et des partenaires	AA-24-01	Février 2024
4	Examen des opérations du PAM à Gaza	AA-24-02	Décembre 2024
5	Mission de conseil sur le Centre de service chargé des solutions mondiales de paiement	AA-24-04	Décembre 2024
6	Mission de conseil sur la situation de la santé mentale au PAM	AA-24-03	Décembre 2024

C: EXAMENS PRÉVENTIFS D'INTÉGRITÉ			
Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication
1	Conflits d'intérêts personnels avec des fournisseurs et des partenaires	PIR-24-01	Février 2024
2	Risques de fraude sur les opérations de change dans les opérations sur le terrain	PIR-24-02	Septembre 2024
3	Évaluation des risques de fraude dans les achats et leur incidence sur la conception du système Smart Sourcing et l'utilisation de la technologie	PIR-24-03	Décembre 2024

D: EXAMENS SPÉCIAUX			
Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication effective
1	Audit de projet: "S'adapter aux menaces climatiques qui pèsent sur la production et la sécurité alimentaires dans la région de Karnali au Népal"	–	Novembre 2024

E: SYNTHÈSES D'INFORMATIONS			
Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication effective
1	Synthèse d'informations sur les technologies de l'information	–	Mars 2024
2	Synthèse d'informations sur le projet global relatif aux assurances à donner – rapport provisoire	–	Septembre 2024
3	Synthèse d'informations sur le projet global relatif aux assurances à donner – rapport final	–	Décembre 2024
4	Synthèse d'informations sur la gestion des partenaires coopérants	–	Décembre 2024
5	Synthèse d'informations sur le suivi des programmes dans les bureaux de pays	–	Décembre 2024

ANNEXE II

Rapports d'enquête – allégations fondées détaillées par région

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique						
1	2023-386	Harcèlement	Membre du personnel	Février 2024	–	–
2	2022-844	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Mars 2024	–	–
3	2022-858	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Mars 2024	–	–
4	2023-1299	Cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un employé d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2024	–	–
5	2023-1375	Pratique frauduleuse – sollicitation et obtention d'une assistance alimentaire et monétaire dans deux camps de réfugiés distincts pendant plus d'un an	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2024	262,78	262,78
6	2023-629	Cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un employé d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2024	–	–
7	2022-794	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Avril 2024	–	–
8	2023-1317	Exploitation et atteintes sexuelles, et utilisation abusive des ressources	Membre du personnel	Juillet 2024	–	–
9	2023-202	Harcèlement	Membre du personnel	Juillet 2024	–	–
10	2023-424	Pratique frauduleuse – falsification de la signature de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2024	–	–
11	2023-425	Pratique frauduleuse – saisie d'entrées fictives dans le registre des véhicules ayant entraîné le règlement de montants excessifs au loueur de véhicules puis le versement de pots-de-vin	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2024	2 078,00	–

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
12	2024-0090	Agression physique à l'encontre d'un employé d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2024	-	-
13	2024-0887	Pratique frauduleuse - détournement de fonds destinés à des manœuvres	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2024	-	-
14	2024-1291	Pratique frauduleuse - distribution non autorisée de produits alimentaires du PAM	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2024	-	-
15	2022-712	Pratique frauduleuse et fausse déclaration	Membre du personnel	Décembre 2024	-	-
16	2023-426	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2024	-	-
17	2024-0065	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Novembre 2024	77 900,00	-
18	2024-1037	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
19	2024-1101	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2024	128,00	-
20	2024-1225	Harcèlement sexuel	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale						
21	2022-237	Manquement aux obligations	Membre du personnel	Février 2024	-	-
22	2021-752	Conduite inappropriée lors d'un séminaire professionnel et harcèlement sexuel	Membre du personnel	Mars 2024	-	-
23	2023-1293	Exploitation sexuelle d'une bénéficiaire par l'employé d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2024	-	-
24	2023-942	Pratique frauduleuse d'employés d'un partenaire coopérant ayant trait aux rations alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2024	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
25	2024-0036	Pratique frauduleuse d'employés d'un partenaire coopérant ayant trait aux achats	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2024	200,00	-
26	2019-488	Corruption et pots-de-vin	Membre du personnel	Mai 2024	-	-
27	2019-514	Non-déclaration d'intérêts financiers et participation à des activités extérieures	Membre du personnel	Juin 2024	-	-
28	2020-034	Pratiques frauduleuses et fausse déclaration	Fournisseur	Août 2024	-	-
29	2023-086	Pratiques frauduleuses et obstruction - découverte de bénéficiaires fictifs	Multiple	Juillet 2024	3 709 463,25	-
30	2024-0336	Harcèlement sexuel et violation du code de conduite	Membre du personnel	Août 2024	-	-
31	2021-541	Corruption	Fournisseur	Octobre 2024	-	-
32	2021-735	Pratique frauduleuse - fraude médicale	Membre du personnel	Décembre 2024	3 403,41	-
33	2022-871	Pratique frauduleuse - fraude médicale	Membre du personnel	Décembre 2024	3 403,41	-
34	2023-459	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Octobre 2024	-	-
35	2024-1274	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2024	-	-
36	2024-1739	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest						
37	2021-506	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Janvier 2024	-	-
38	2021-079	Harcèlement sexuel, abus d'autorité	Membre du personnel	Janvier 2024	-	-
39	2020-387	Pratique frauduleuse et conflit d'intérêts	Membre du personnel	Janvier 2024	34 389,98	-
40	2021-755	Pratique frauduleuse et fausse déclaration	Membre du personnel	Février 2024	-	-
41	2021-486	Falsification	Membre du personnel	Mars 2024	-	-
42	2022-405	Vol ou détournement - vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2024	10 010	10 010

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
43	2022-639	Exploitation et atteintes sexuelles – viol sur personne mineure	Fournisseur	Mars 2024	–	–
44	2023-1306	Agression physique et menaces	Membre du personnel	Février 2024	–	–
45	2023-1342	Pratiques frauduleuses – préférence accordée à un fournisseur lors de la passation de plusieurs marchés	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2024	8 918,00	8 918,00
46	2023-890	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Non identifié	Janvier 2024	2 748,64	–
47	2019-310	Pratiques frauduleuses et collusion	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2024	–	–
48	2019-515	Corruption	Fournisseur	Avril 2024	–	–
49	2020-110	Fraude concernant les indemnités à recevoir	Membre du personnel	Juin 2024	3 826,45	–
50	2021-177	Pratique frauduleuse – fraude médicale	Membre du personnel	Juin 2024	–	–
51	2024-0228	Exploitation sexuelle et atteintes sexuelles à l'encontre d'une personne mineure	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2024	–	–
52	2022-022	Pratiques frauduleuses et fausse déclaration	Membre du personnel	Juillet 2024	–	–
53	2022-766	Agression physique et menaces	Membre du personnel	Juillet 2024	–	–
54	2023-052	Harcèlement sexuel, harcèlement et abus d'autorité	Membre du personnel	Août 2024	–	–
55	2024-0071	Pratique frauduleuse – falsification de la signature de bénéficiaires et perception indue de l'aide qui leur était destinée	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2024	1 679,00	–
56	2024-0373	Exploitation et atteintes sexuelles – relations sexuelles contre de l'argent	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2024	–	–
57	2019-464	Corruption	Membre du personnel	Décembre 2024	–	–
58	2020-250	Fausse déclaration falsification, établissement de faux certificats	Membre du personnel	Novembre 2024	–	–
59	2022-297	Pratique frauduleuse – fraude médicale	Membre du personnel	Décembre 2024	–	–

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
60	2023-1291	Vol ou détournement (détournement de produits alimentaires)	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
61	2023-181	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Octobre 2024	-	-
62	2023-551	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
63	2024-0398	Vol ou détournement (détournement de produits alimentaires)	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
64	2024-0411	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
65	2024-1064	Corruption	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2024	-	-
Bureau régional pour l'Afrique australe						
66	2021-327*	Pratiques frauduleuses – falsification d'avances à des opérations et imitation de signatures	Membre du personnel	Février 2024	468 106,80	377 557,00
67	2021-354	Pratiques frauduleuses – émission et encaissement de chèques falsifiés	Membre du personnel	Février 2024	-	-
68	2021-551	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Mars 2024	-	-
69	2023-1429	Exploitation et atteintes sexuelles – viol sur personne mineure	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2024	-	-
70	2023-1448	Exploitation et atteintes sexuelles – viol sur personne mineure	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2024	-	-
71	2020-532	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Mai 2024	-	-
72	2020-557	Pratique frauduleuse et corruption – fraude médicale	Membre du personnel	Juin 2024	33 246,00	-
73	2023-253	Pratiques frauduleuses et corruption, conflits d'intérêts et manquement aux obligations	Membre du personnel	Juin 2024	-	-
74	2023-924	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Avril 2024	22,00	22,00

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
75	2023-960	Pratique frauduleuse – mauvaise gestion de produits alimentaires utilisés par le PAM	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2024	219,29	219,29
76	2024-0132	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2024	–	–
77	2021-582	Exploitation et atteintes sexuelles, ingérence dans une enquête et infraction à la confidentialité	Membre du personnel	Juillet 2024	–	–
78	2024-0559	Exploitation sexuelle et atteintes sexuelles à l'encontre d'une personne bénéficiaire	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2024	–	–
79	2024-0598	Exploitation sexuelle et atteintes sexuelles à l'encontre d'une personne mineure	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2024	–	–
80	2019-407	Pratiques frauduleuses et collusion	Membre du personnel	Octobre 2024	36 240,00	–
81	2023-097	Exploitation sexuelle et atteintes sexuelles à l'encontre d'une personne bénéficiaire	Membre du personnel	Octobre 2024	–	–
82	2023-153	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Octobre 2024	–	–
83	2023-154	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Octobre 2024	–	–
84	2023-156	Exploitation sexuelle et atteintes sexuelles à l'encontre d'une personne mineure	Membre du personnel	Octobre 2024	–	–
85	2023-157	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Octobre 2024	–	–
86	2023-159	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Octobre 2024	–	–
87	2023-160	Manquement aux obligations	Membre du personnel	Octobre 2024	–	–
88	2023-512	Manquement aux obligations	Membre du personnel	Octobre 2024	–	–
89	2023-513	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Octobre 2024	–	–
90	2023-693	Pratiques frauduleuses	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	–	–

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est						
91	2020-521	Pratique frauduleuse – présentation de documents falsifiés	Fournisseur	Janvier 2024	–	–
92	2021-285	Harcèlement sexuel, harcèlement et abus d'autorité	Membre du personnel	Janvier 2024	–	–
93	2022-733	Manquement aux obligations	Membre du personnel	Janvier 2024	–	–
94	2020-271	Pratiques frauduleuses – imitation de signatures et falsification de documents	Membre du personnel	Février 2024	–	–
95	2019-013	Allégations de fraude, de corruption et de collusion, notamment double chargement de camions	Membre du personnel	Février 2024	–	–
96	2023-175	Exploitation et atteintes sexuelles – viol sur personne mineure	Membre du personnel	Mars 2024	–	–
97	2023-038	Pratiques frauduleuses – falsification d'une lettre émanant du PAM	Membre du personnel	Mars 2024	–	–
98	2019-251	Cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un employé d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2024	–	–
99	2021-094	Vol ou détournement – retrait d'argent d'un coffre-fort sans autorisation	Membre du personnel	Mars 2024	–	–
100	2022-492	Corruption – sollicitation d'un paiement auprès d'un fournisseur du PAM en contrepartie de l'émission d'un bon de commande au nom dudit fournisseur	Membre du personnel	Mars 2024	–	–
101	2022-728	Pratique frauduleuse – falsification de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2024	124,70	124,70
102	2023-307	Pratique frauduleuse – falsification de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2024	96,39	–
103	2023-308	Pratique frauduleuse – falsification de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2024	91,16	–

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
104	2023-530	Pratique frauduleuse – détournement de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Février 2024	21 356,13	9 702,13
105	2023-612	Cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un employé d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2024	–	–
106	2024-0189	Exploitation sexuelle d'une personne bénéficiaire adulte	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2024	–	–
107	2019-236	Pratiques frauduleuses – contrefaçon de factures et d'autres pièces	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2024	51 170,00	–
108	2020-094	Pratiques frauduleuses, corruption et collusion	Fournisseur	Juin 2024	33 120,00	–
109	2020-095	Pratiques frauduleuses	Fournisseur	Mai 2024	11 040,00	–
110	2020-356	Pratiques frauduleuses, corruption et conflit d'intérêts	Membre du personnel	Mai 2024	–	–
111	2020-467	Corruption et collusion, notamment double chargement de camions	Membre du personnel	Mai 2024	–	–
112	2020-468	Fraude, corruption et collusion, notamment double chargement de camions	Membre du personnel	Juin 2024	–	–
113	2021-452	Pratiques frauduleuses et obstruction	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2024	513 421,10	–
114	2023-1290	Pratiques frauduleuses – fausse déclaration et falsification	Fournisseur	Juin 2024	–	–
115	2023-350	Pratique frauduleuse – falsification de documents de paiement	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2024	2 925,00	–
116	2023-592	Corruption et pots-de-vin	Fournisseur	Juin 2024	–	–
117	2024-0136	Cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un employé d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2024	–	–
118	2024-0295	Pratique frauduleuse – détournement de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2024	2 278,89	–
119	2024-0756	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2024	3 470,14	3 470,14

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
120	2020-493	Manquement aux obligations	Membre du personnel	Août 2024	-	-
121	2020-603	Pratiques frauduleuses	Membre du personnel	Juillet 2024	-	-
122	2021-481	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Août 2024	-	-
123	2023-1147	Vol ou détournement – vol de produits nutritionnels thérapeutiques	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2024	3 670,00	-
124	2023-1172	Pratique frauduleuse et pots-de-vin	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2024	4 000,00	-
125	2023-1235	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Non identifié	Août 2024	359,19	-
126	2023-418	Pratiques frauduleuses et vol	Membre du personnel	Juillet 2024	7 440,84	-
127	2023-699	Pratiques frauduleuses – détournement de produits nutritionnels	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2024	500,00	-
128	2023-721	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2024	293,21	293,21
129	2023-729	Pratique frauduleuse – gonflement du nombre de produits consignés dans les rapports mensuels et sur les fiches de stock	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2024	38 358,00	38 358,00
130	2023-965	Conflit d'intérêts – recrutement de membres de la famille sans déclaration du conflit d'intérêts	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2024	-	-
131	2024-0894	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Non identifié	Septembre 2024	90,83	90,83
132	2020-323	Fraude commise par des parties externes	Membre du personnel	Décembre 2024	22 075,42	-
133	2021-396	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Novembre 2024	-	-
134	2021-630	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2024	-	-
135	2022-659	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2024	286 990,00	-
136	2023-113	Pratique frauduleuse – fraude médicale	Membre du personnel	Décembre 2024	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
137	2023-1248	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2024	-	-
138	2023-1261	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
139	2023-1264	Exploitation et atteintes sexuelles	Membre du personnel	Décembre 2024	-	-
140	2023-1266	Manquement aux obligations	Membre du personnel	Décembre 2024	-	-
141	2023-183	Pratique frauduleuse - fraude médicale	Membre du personnel	Décembre 2024	-	-
142	2023-264	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
143	2023-318	Pratique frauduleuse - fraude médicale	Membre du personnel	Décembre 2024	-	-
144	2023-815	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
145	2024-0332	Vol ou détournement (détournement de produits alimentaires)	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	4 256,30	-
146	2024-0342	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2024	-	-
147	2024-0459	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
148	2024-0626	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	9 348,00	-
149	2024-0852	Exploitation et atteintes sexuelles	Multiple	Décembre 2024	-	-
150	2024-0939	Vol ou détournement (vol de produits alimentaires)	Non identifié	Décembre 2024	6 171,47	-
151	2024-0997	Vol ou détournement (vol de produits alimentaires)	Multiple	Novembre 2024	310,40	375,12
152	2024-1106	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2024	158,68	158,68
153	2024-1229	Fraude commise par des parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
154	2024-1472	Exploitation et atteintes sexuelles	Autre	Décembre 2024	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
155	2024-1496	Vol ou détournement (vol de produits alimentaires)	Non identifié	Novembre 2024	-	-
156	2024-1533	Vol ou détournement (vol de produits alimentaires)	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2024	52 214,11	-
157	2024-1712	Vol ou détournement (vol de produits alimentaires)	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2024	-	-
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes						
158	2020-573	Conflit d'intérêts	Membre du personnel	Février 2024	-	-
159	2023-505	Pratique frauduleuse - détournement de fonds	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2024	86,47	86,47
160	2024-0210	Pratique frauduleuse - réalisation d'achats frauduleux par des employés d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2024	3 946,00	3 946,00
161	2019-232	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Juin 2024	-	-
162	2019-175	Non-déclaration d'activités extérieures, abus de privilèges accordés par le PAM et utilisation abusive de ressources du PAM	Membre du personnel	Juillet 2024	-	-
163	2021-611	Pratique frauduleuse - fraude médicale	Membre du personnel	Juillet 2024	3 604,00	-
164	2024-0269	Pratique frauduleuse - fraude médicale	Membre du personnel	Août 2024	1 810,00	-
165	2020-513	Pratiques frauduleuses	Fournisseur	Décembre 2024	-	-
166	2022-089	Pratiques frauduleuses - fraude médicale	Membre du personnel	Décembre 2024	-	-
Siège						
167	2022-227	Harcèlement, discrimination, abus d'autorité, manquement à l'obligation de neutralité, fausse déclaration et fraude	Membre du personnel	Juin 2024	-	-
Autres						
168	2023-124	Manquement aux obligations	Membre du personnel	Février 2024	-	-
169	2022-167	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Novembre 2024	-	-
Montant total (pour tous les cas qui s'appliquent)					5 481 021,44 100%	453 594,35 8,3%

ANNEXE III

Rapports d'enquête – allégations fondées détaillées par politique et par catégorie de mis en cause

Politique concernée	Mis en cause	Allégation	Nombre de rapports établissant le bien-fondé des accusations	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Lutte contre la fraude et la corruption			100	5 481 021,44	453 594,35
	Employé d'un partenaire coopérant		46	1 000 893,22	65 847,27
		Fraude commise par des parties externes	36	926 979,46	52 073,92
		Corruption	1	-	-
		Vol ou détournement	9	73 913,76	13 773,35
	Multiple		2	3 709 773,65	375,12
		Fraude commise par des parties externes	1	3 709 463,25	-
		Vol ou détournement	1	310,40	375,12
	Membre du personnel		23	150 412,67	-
		Pratique frauduleuse	21	-	-
		Corruption	1	-	-
		Fausses déclarations falsification, établissement de faux certificats	1	-	-
	Non identifié		4	9 279,30	-
		Fraude commise par des parties externes	1	-	-
		Vol ou détournement	3	-	-
	Fournisseur		10	44 250,83	90,83
		Fraude commise par des parties externes	6	44 160,00	-
		Corruption	3	-	-
		Vol ou détournement	1	90,83	90,83

Politique concernée	Mis en cause	Allégation	Nombre de rapports établissant le bien-fondé des accusations	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
	Titulaire d'un contrat de services		9	43 680,84	–
		Pratique frauduleuse	6	–	–
		Corruption	2	–	–
		Vol ou détournement	1	–	–
	Titulaire d'un accord de services spéciaux		4	501 352,80	377 557,00
		Pratique frauduleuse	4	501 352,80	377 557,00
	Autre		2	21 378,13	9 724,13
		Fraude commise par des parties externes	1	21 356,13	9 702,13
		Vol ou détournement	1	22,00	22,00
Autres motifs			11	–	–
	Employé d'un partenaire coopérant		1	–	–
		Conflit d'intérêts	1	–	–
	Membre du personnel		9	–	–
		Non-déclaration d'intérêts financiers, d'activités extérieures et de distinctions honorifiques, de décorations, de faveurs, de dons ou de rémunérations	2	–	–
		Manquement aux obligations	6	–	–
		Conflit d'intérêts	1	–	–
	Titulaire d'un contrat de services		1	–	–
		Manquement aux obligations	1	–	–

Politique concernée	Mis en cause	Allégation	Nombre de rapports établissant le bien-fondé des accusations	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Exploitation et atteintes sexuelles			37	-	-
	Consultant		1	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	1	-	-
	Employé d'un partenaire coopérant		20	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	20	-	-
	Membre du personnel		5	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	5	-	-
	Titulaire d'un contrat de services		7	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	7	-	-
	Multiple		1	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	1	-	-
	Fournisseur		1	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	1	-	-
	Titulaire d'un accord de services spéciaux		1	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	1	-	-
	Autre		1	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	1	-	-

Politique concernée	Mis en cause	Allégation	Nombre de rapports établissant le bien-fondé des accusations	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Comportement abusif			21	-	-
	Consultant		5	-	-
		Harcèlement	1	-	-
		Harcèlement sexuel	4	-	-
	Employé d'un partenaire coopérant		2	-	-
		Harcèlement sexuel	1	-	-
		Autre type d'agression ou menace	1	-	-
	Titulaire d'un contrat de services		5	-	-
		Autre type d'agression ou menace	1	-	-
		Harcèlement sexuel	4	-	-
	Membre du personnel		9	-	-
		Discrimination	1	-	-
		Autre type d'agression ou menace	1	-	-
		Harcèlement	1	-	-
		Harcèlement sexuel	6	-	-
Total général			169	5 481 021,44	453 594,35

Liste des tableaux et des figures

TABLEAU 1: VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'INSPECTRICE GÉNÉRALE – 2020-2024*	4
TABLEAU 2: RESSOURCES FINANCIÈRES DU BUREAU DE L'INSPECTRICE GÉNÉRALE (en milliers de dollars)	4
TABLEAU 3: NOMBRE DE POSTES DE DURÉE DÉTERMINÉE INSCRITS AU BUDGET EN FIN D'EXERCICE	5
TABLEAU 4: RÉPARTITION DES CONCLUSIONS DES AUDITS PAR TYPE D'AUDIT – 2023 ET 2024	8
TABLEAU 5: ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES CONVENUES EN 2023 ET EN 2024*	21
TABLEAU 6: NOMBRE D'AFFAIRES TRAITÉES POUR LA PÉRIODE 2018-2024	23
TABLEAU 7: VENTILATION DES AFFAIRES REPORTÉES À L'ANNÉE SUIVANTE – PAR PHASE ET PAR ANNÉE DE RÉCEPTION DES ALLÉGATIONS	24
Figure 1: Récapitulatif des appréciations figurant dans les rapports de contrôle pour la période 2020-2024	9
Figure 2: Volume de financement des opérations ayant fait l'objet d'un audit (3,1 milliards de dollars) et appréciations attribuées en 2024*	10
Figure 3: Mesures convenues en 2024, par domaine de l'univers d'audit*	11
Figure 4: Nombre de mesures en retard par trimestre pour la période 2018-2024	21
Figure 5: Ancienneté des mesures par rapport à l'échéance initiale, au 31 décembre 2024	22
Figure 6: Typologie des nouvelles plaintes reçues pour la période 2018-2024*	25
Figure 7: Affaires classées après évaluation en phase d'enregistrement*	26
Figure 8: Enquêtes conclues en 2024	27
Figure 9: Enquêtes en cours à la fin de 2024	28